



## **Référentiel du diplôme**

### **du BPA option Travaux des aménagements paysagers Spécialité Travaux de création et d'entretien (niveau 5)**

*Arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option Travaux des aménagements paysagers*

## Sommaire

<b><i>Présentation du BPA</i></b>	<b><i>p 3</i></b>
<b><i>Document 1- référentiel professionnel</i></b>	<b><i>p 6</i></b>
<b><i>Document 2 - référentiel de compétences, composé des fiches communes à toutes les options et des fiches spécifiques à chacune des spécialités</i></b>	<b><i>p 16</i></b>
<b><i>Document 3 - référentiel d'évaluation</i></b>	<b><i>p 31</i></b>
<i>UC générales : UC G 1, UC G 2, UC G 3</i>	<i>p 34</i>
<i>UC d'option : UC O 1, UC O 2</i>	<i>p 41</i>
<i>UC de la spécialité Travaux de création et d'entretien</i>	<i>p 47</i>
<b><i>En annexe,</i></b>	
<i>Arrêté de création du BPA option Travaux des aménagements paysagers</i>	<i>p 64</i>

# Présentation du BPA

## 1. Contexte de création et objectifs du brevet professionnel agricole

La rénovation du BPA fait suite à la parution du décret 2003-1160 du 4 décembre 2003<sup>1</sup>. **Le BPA est un diplôme qui constitue une réponse aux besoins de qualification de niveau V pour des emplois d'ouvriers qualifiés.** Il s'adresse à un public de jeunes en apprentissage ou à des adultes en formation continue.

La nécessité de correspondre au mieux à l'évolution des publics cibles et aux évolutions du travail et celle d'intégrer dans le référentiel du diplôme la logique de construction et de développement des compétences, ont amené à fixer les objectifs suivants pour l'écriture du référentiel :

- **rapprocher l'architecture et les contenus du diplôme de la réalité des contours d'emplois**  des secteurs concernés,
- **renforcer la proximité des référentiels du BPA avec la réalité du travail.**  Ce renforcement doit en particulier faciliter l'accès au BPA par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et outiller les jurys de VAE,
- **confirmer le double objectif de professionnalisation et d'éducation**  conféré à ce diplôme.

Compte tenu de ces objectifs, le BPA a fait l'objet de modalités nouvelles dans la détermination du champ de chaque option et dans l'élaboration de ses référentiels. Ainsi, la structuration en options et en spécialités se fonde sur des analyses prospectives des emplois et des besoins en qualification dans les secteurs concernés. Une option est créée quand l'existence de compétences professionnelles propres à un champ professionnel donné ont été constatées. Dans chaque option, les spécialités sont créées pour rendre compte de la diversité intrasectorielle des emplois.

## 2. Architecture du référentiel du BPA

Pour répondre aux objectifs évoqués plus haut, le référentiel du BPA est constitué de trois documents distincts et complémentaires, dont le second est d'un type nouveau pour les diplômes du ministère de l'agriculture :

- un  **référentiel professionnel** , élaboré à partir de l'analyse des emplois,
- un  **référentiel de compétences** , élaboré à partir d'analyses du travail,
- un  **référentiel d'évaluation**  en unités capitalisables, élaboré à partir d'un travail d'ingénierie pédagogique.

**Le référentiel professionnel** présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit les emplois concernés et dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions, c'est-à-dire en ensembles d'activités participant à la même finalité du travail.

**Le référentiel de compétences** est issu d'investigations menées sur des  **situations de travail significatives** <sup>2</sup>. Il rassemble les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail. Garant de la proximité du BPA avec la réalité du travail et support du référentiel

---

<sup>1</sup> Décret n°2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministère chargé de l'agriculture.

<sup>2</sup> Contrairement au référentiel professionnel, qui dresse la liste la plus exhaustive possible des activités qui peuvent être conduites dans les emplois référents, le référentiel de compétences s'attache à décrire les compétences qui sont plus particulièrement mobilisées dans des situations de travail - appelées significatives - car elles sont représentatives des compétences mobilisées par le salarié.

d'évaluation, le référentiel de compétences permet également d'outiller l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience.

**Le référentiel d'évaluation** conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formations. Parmi ces unités, 2 UCARE, créées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. La nécessité de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques, explique l'importance relative de l'évaluation en situation professionnelle : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation professionnelle, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier pédagogique (exploitation de l'établissement, hall technologique...).

La structure du référentiel d'évaluation du BPA est la suivante :

	<b>Caractéristiques</b>
UC générales	UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
UC d'option	2 UCO qui associent savoirs et techniques relatifs à l'option 1 UC relative au domaine du « vivant » (végétal et/ou animal) 1 UC relative au domaine technologique, des équipements, du matériel et des installations
UC de spécialité	3 UC relatives aux pratiques professionnelles représentatives du cœur de l'activité Les UCS sont évaluées en situation professionnelle
UCARE	2 UCARE proposées par le centre de formation (sauf dans le cas d'UCARE obligatoire figurant dans le référentiel national) Les UCARE sont évaluées en situation professionnelle

Chaque unité capitalisable est définie par un objectif terminal. L'ensemble des objectifs vise l'acquisition des compétences professionnelles qui s'exprimeront dans le travail. Ils visent également l'acquisition d'une culture générale favorisant l'insertion des personnes dans la société et le développement d'une attitude citoyenne dans l'exercice du métier, en intégrant des notions sur la sécurité alimentaire, la gestion du vivant et la durabilité ou encore le respect et la protection de l'environnement.

Tous les objectifs font l'objet d'évaluations certificatives cadrées par la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2118 du 4 décembre 2001. Par ailleurs, les centres de formation qui mettront en œuvre le BPA doivent accomplir une démarche d'habilitation, conformément à la note de service DGER/POFE/N2005-2090 du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

### 3. Du référentiel du diplôme aux contenus de formation

Les documents constituant le référentiel du diplôme donnent de nombreuses indications sur les emplois et activités, sur les compétences exprimées dans le travail et sur l'évaluation à mettre en œuvre pour valider le niveau requis pour l'obtention du diplôme de BPA par un candidat. Conformément aux principes fondateurs des UC, **aucun de ces documents ne constitue cependant un programme de formation**, ce programme doit être établi par l'équipe de formateurs qui mettront en œuvre la formation. Or, logique et organisation de la formation et logique et organisation de l'évaluation ne coïncident pas forcément ou pas totalement. Ainsi, des objectifs présentant une cohérence d'un point de vue de l'évaluation, par exemple parce qu'ils sont évaluable lors d'une même situation professionnelle, peuvent être dissociés pendant la formation, parce qu'ils procèdent d'autres logiques ou d'une autre chronologie. Les différents référentiels sont des outils utilisés pour la construction du plan d'évaluation et du plan de formation.

### 4. Thématiques communes : le cas de la sécurité des personnes

Certains thèmes, qui ne structurent pas les unités capitalisables mais qui y sont présents doivent être pris en compte dans les formations et les évaluations. C'est le cas notamment de l'hygiène et de la qualité des produits et des process, du bien-être animal ou encore de la sécurité des personnes.

Les aspects liés à la sécurité sont particulièrement essentiels. En effet, les salariés qui occupent les emplois auxquels prépare le BPA sont confrontés à des risques professionnels importants et divers, auxquels ils doivent être préparés. Ils sont amenés à utiliser des matériels et équipements (notamment des équipements servant au levage de charges et des équipements mobiles) et à manipuler des produits dangereux ainsi qu'à travailler dans des environnements à risque ou encore à manipuler des gros animaux. La réglementation issue du code du travail<sup>3</sup> a intégré la prévention des risques professionnels à plusieurs niveaux. C'est le cas notamment dans la relation contractuelle entre l'employeur et son salarié, où elle impose à l'employeur une démarche d'évaluation des risques préalable à la prise de poste de travail par le salarié, dont la formation à la sécurité à ce poste. C'est également le cas dans la relation entre le constructeur et l'utilisateur d'équipement de travail, car elle impose aux constructeurs d'intégrer ces principes de prévention dès la conception des machines et interdit aux employeurs de laisser utiliser par leurs salariés des équipements de travail non conformes.

Sans préjudice de la formation à la sécurité au poste de travail, permettre au futur diplômé d'acquérir toutes les connaissances et les savoir-faire également nécessaires pour assurer sa propre sécurité constitue un objectif de l'enseignement agricole et un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle des diplômés. Ces impératifs justifient l'organisation de modules de formations spécifiques : formation à la conduite des automoteurs en sécurité, formation aux premiers secours, apprentissage des postures et ports de charges, formation à l'évaluation des risques professionnels en situation de travail, etc.

---

<sup>3</sup> La réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) <http://www.inrs.fr/>

# **Référentiel professionnel du BPA Travaux des aménagements paysagers**

Le référentiel professionnel **d'ouvrier qualifié en travaux des aménagements paysagers** décrit la réalité des contours et des contenus d'emploi des salariés de niveau V des entreprises de travaux paysagers (entreprises privées et collectivités), dans le secteur de la création et dans celui de l'entretien.

Les entreprises du secteur sont souvent spécialisées dans le domaine de la création d'aménagements ou dans celui de l'entretien. Cependant, les profils d'emploi recherchés valorisent la polyvalence sur ces deux champs d'intervention. C'est pourquoi le référentiel professionnel de l'ouvrier en travaux des aménagements paysagers est proposé avec une seule spécialité :

➤ spécialité Travaux de création et d'entretien

Le référentiel professionnel comporte deux parties : la première partie présente un ensemble d'informations relatif au contexte de l'emploi visé et la seconde partie présente la fiche descriptive d'activités (FDA).

## **Première partie : le contexte de l'emploi visé**

### **1. La filière paysage**

Le secteur du paysage, qui appartient à part entière au secteur agricole, est dynamique en termes de volume d'activités et d'emploi. Les entreprises de ce secteur sont fédérées au sein de l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP). Certaines entreprises de paysage sont répertoriées BTP en fonction de la ventilation du chiffre d'affaires.

Le secteur du paysage propose des métiers variés et évolutifs, pour des employés qualifiés. De la création de jardins à l'entretien d'espaces verts en passant par l'élagage, l'entretien de berges ou encore le paysagisme d'intérieur, les activités des entreprises du paysage sont diverses. La plupart des entreprises sont généralistes, mais certaines d'entre elles se spécialisent.

Les activités sont souvent différentes suivant la nature des entreprises : secteur privé ou public.

Ainsi, les activités des entreprises privées peuvent porter, avec une répartition très variable d'une entreprise à l'autre, sur :

- la création d'espaces verts et des jardins
- l'entretien des espaces verts et des jardins
- l'élagage et les travaux ponctuels
- l'aménagement de terrain de sport et de golf
- l'arrosage automatique intégré
- le reboisement
- la revégétalisation
- le génie végétal en milieu aquatique
- le paysagisme d'intérieur.

Dans les collectivités territoriales, les activités paysagères et leur répartition entre les différents postes créés sont très variables selon la taille, l'organisation et les choix de gestion en matière de gestion du fleurissement et d'entretien des espaces verts. Les activités d'entretien des espaces verts et des jardins sont pour l'essentiel les mêmes qu'en entreprise privée. Dans les collectivités assez

**Référentiel du BPA option Travaux des aménagements paysagers**

Référentiel professionnel

importantes les travaux de maçonnerie, dont maçonnerie paysagère sont traités en régie. Enfin, existe dans les collectivités et en particulier dans les communes rurales des besoins de travaux diversifiés d'entretien de l'espace rural (débroussaillage, entretien des chemins, des fossés, déneigement...).

Les activités du secteur paysage sont au service d'une clientèle qui évolue, de plus en plus sensible à l'embellissement des espaces publics et privés et aux aspects liés au développement durable :

1. le secteur public (collectivités locales, administration, offices publics ou entreprises d'Etat...) procédant par appel d'offre selon le code des marchés publics ;
2. le secteur des grands donneurs d'ordre privés qui comme le précédent procède par appel d'offre : offices HLM, syndicats de copropriétés, sociétés d'autoroute...
3. le secteur privé (les particuliers) qui se tourne plutôt vers les petites et moyennes entreprises au travers de marchés et devis de gré à gré après négociations.

Ces caractéristiques se traduisent par des exigences de qualité tant au niveau technique et organisationnel qu'à celui des relations humaines, pour tous les emplois et tous les niveaux de qualification de l'entreprise. Plusieurs certifications qualité existent dans le secteur.

## 2. Caractéristiques de l'emploi-métier

Les appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (fiche ROME n°41 113 de l'ANPE) sont les suivantes :

- appellation : *jardinier/jardinière d'espaces verts*. On trouve pour la définition de l'emploi/métier : participe aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs, jardins, terrains de sport à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins motorisés.
- autres appellations principales : *agent paysagiste ; aide-paysagiste, ouvrier/ouvrière paysagiste*.

Les autres appellations en usage sont :

- *ouvrier paysagiste*. Celui-ci réalise les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport ;
- en collectivité territoriale on peut parler de *jardinier paysagiste*. Celui-ci doit assurer la maintenance qualitative des espaces verts.

Dans le cadre de l'évolution des services aux particuliers l'appellation *jardinier* redevient significative et correspond le plus souvent à une prestation de service.

## 2.1. Les fonctions exercées

L'ouvrier en travaux d'aménagements paysager exerce son activité dans une entreprise paysagiste privée ou dans une collectivité territoriale,

On peut identifier, pour le salarié en travaux paysagers, 7 groupes de fonctions, isolées ou combinés dans 5 profils d'emplois plus ou moins distincts. Ces profils d'emplois correspondent aux situations les plus observées et correspondent aux fonctions et activités partagées par le plus grand nombre de salariés.

On observe généralement les situations fonctionnelles suivantes :

groupes de fonctions avec des activités... ↘ profils d'emplois types ↓	1...liées aux travaux de création ou d'aménagement des espaces verts (jardins, parcs, terrains de sports...)	2... liées aux travaux d'entretien des espaces verts (soins, maintenance) et/ou des espaces naturels entretenus	3... liées aux travaux de construction paysagère (ou de maçonnerie paysagère ou d'ouvrages paysagers)	4... liées aux travaux d'élagage de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres	5.... liées à la conduite de matériels et d'engins de chantiers	6... liées aux travaux d'aménagement et d'entretien de terrains de sports et de golf	7... liées aux travaux d'entretien de végétaux d'intérieur et de réalisation de décoration d'espaces intérieurs
Ouvrier paysagiste polyvalent	⊕	⊕	X	X	X	X	X
Constructeur – aménageur	X	X	⊕		X	X	
Chauffeur d'engin	X	X	X		⊕		
Grimpeur-élagueur				⊕ si CS ou certificat d'aptitude au grimper en sécurité	X		
Paysagiste d'intérieur⊕	X	X					⊕

⊕ : fonctions principales, propres au cœur de métier, caractérisées par la prise d'initiative et l'autonomie pour réaliser ces activités prescrites dans ce cadre

X : fonctions également systématiquement exercées. Ces fonctions ont les mêmes exigences que les fonctions « cœur de métier » en matière de prise d'initiative et d'autonomie, c'est essentiellement leur fréquence et leur importance relative qui les distinguent de celles-ci

X : fonctions susceptibles d'être exercées selon des exigences liées à l'entreprise ou encore aux caractéristiques propres à un chantier et à l'organisation du travail qui en découle. Elles placent le plus souvent le salarié en complément (renfort) d'équipe. Il agit alors dans le cadre de consignes et avec un encadrement.



### **Autonomie et responsabilité**

Le salarié titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en équipe (équipe restreinte de 2 à 3 personnes). Il réalise, à partir de directives précises du chef d'équipe et/ou du chef d'entreprise, les travaux spécifiques de l'entreprise en lien avec sa spécialité. Il est responsable de leur bonne réalisation. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches. Il conduit des engins spécifiques (mini-tracteur, mini-pelle, mini-chargeur, tondeuse à conducteur autoporté...) sous réserve qu'il remplisse les conditions réglementaires requises.

### **Évolutions dans l'emploi et hors de l'emploi**

En cours d'emploi, le salarié peut valoriser son expérience et éventuellement une formation complémentaire dans des emplois où il exerce des fonctions spécialisées, par exemple la conduite d'engins ou l'installation de dispositifs d'arrosage. Hors de l'emploi, le titulaire du BPA travaux paysagers peut, en fonction des activités dans lesquelles il est le plus expert, avec des apports complémentaires en formation, soit valoriser ses compétences dans le secteur de la production horticoles et des pépinières, soit dans le secteur des bâtiments et des travaux publics soit en se spécialisant davantage dans l'un des secteurs périphériques aux travaux paysagers (terrains de sports, de golf, élagage urbain...).

## Seconde partie : fiche descriptive d'activités (FDA) de l'ouvrier qualifié en travaux des aménagements paysagers

Fonctions	Activités
<p><b>1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Spécialité Travaux de création et d'entretien</b></p> <p><b>11. Il communique et prend en compte tous les éléments nécessaires à son activité sur l'entreprise</b>            Il prend les consignes, au besoin les fait expliciter            Il rend compte de ses activités à son responsable, oralement ou par écrit sur les documents papier ou informatisés prévus à cet effet            Sous réserve de remplir les conditions réglementaires, il peut contribuer, pour des tâches simples et à la demande de l'employeur, à l'encadrement de stagiaires, d'apprentis ou de salariés occasionnels</p> <p><b>12. Il agit pour assurer des conditions de déroulement optimales au chantier dans le respect de la sécurité et de l'environnement</b>            Il programme les activités en fonction du calendrier des travaux et en prenant en compte les conditions météorologiques            Il prépare le matériel, les installations, les produits dans un souci d'efficacité et en fonction des consignes d'utilisation            Il prévoit le nettoyage, l'entretien et le rangement des différents matériels et équipements            Il réalise les enregistrements nécessaires au suivi du chantier</p>
<p><b>2. Il réalise des travaux de création des espaces verts dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur</b></p>	<p><b>21. Il interprète et prend en compte un plan</b>  <b>22. Il fait les implantations (niveaux, traçage, piquetage...)</b>  <b>23. Il réalise la préparation du sol en fonction des travaux à réaliser</b>            Il réalise les tranchées pour les réseaux divers            Il effectue la mise en place de terre(s)            Il effectue les mouvements du fond de forme            Il décompacte les surfaces à planter ou à engazonner            Il effectue l'apport de substrat            Il effectue le nivellement du sol en veillant à un tassement régulier            Il veille au respect de l'épaisseur de la terre végétale            Il effectue les façons culturales adaptées : profondes (sous-solage, labour) ou superficielles (ameublissement, épierrage, émiettage des mottes, enlèvement des débris végétaux, griffage, hersage)</p> <p><b>24. Il réalise un engazonnement</b>            - Il engazonne par semis              - il prépare le lit de semence              - il épierre manuellement ou mécaniquement (voir préparation du sol)              - il sème manuellement ou mécaniquement              - il roule            - Il engazonne par placages</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il prépare le support</li> <li>- il met en place les plaques et les fixe</li> <li>- il roule</li> </ul> <p><b>25. Il peut être amené à participer à des engazonnements par d'autres procédés (dalles alvéolées, végétalisation par semis hydraulique...)</b></p> <p><b>26. Il réalise des travaux de plantation d'arbustes et d'arbres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il effectue l'arrachage des végétaux dans la pépinière</li> <li>Il ouvre le trou de plantation</li> <li>Il équilibre si nécessaire les parties aériennes et souterraines pour faciliter la reprise</li> <li>Il effectue si nécessaire un pralinage</li> <li>Il met en place l'arbuste ou l'arbre en respectant la position du collet et la position des racines</li> <li>Il adapte sa pratique en fonction du type de végétal (racines nues ou en mottes)</li> <li>Il comble le trou</li> <li>Il effectue le tassement</li> <li>Il met le tuteur en place</li> <li>Il met les colliers de protection</li> <li>Il forme la cuvette d'arrosage</li> <li>Il effectue un paillage après plantation en s'adaptant au type de paillage (plastique, mulch...) et aux caractéristiques de la plantation (végétaux isolés ou pas)</li> </ul> <p><b>27. Il réalise des massifs (annuelles, bisannuelles, vivaces...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il réalise la plantation à partir de plants en motte, en godets, en plaques</li> <li>Il respecte la profondeur de plantation en fonction du type de plants (mottes ou godets)</li> <li>Il respecte les contours des dessins du massif</li> <li>Il assure la qualité de la plantation des rangées extérieures</li> <li>Il assure le remplissage du massif par une plantation en quinconce</li> </ul>
<p><b>3. Il réalise des travaux d'entretien des espaces verts et de maintenance des installations dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur</b></p>	<p><b>31. Il entretient les gazons</b></p> <p><b>32. Il entretient le végétal en fonction du type de gazon (ornement, agrément, grands espaces verts...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il tond avec différents types de tondeuses (hélicoïdales, rotative, fléau)</li> <li>Il ramasse les déchets</li> <li>Il découpe les bordures,</li> <li>Il arrose</li> <li>Il défaitre</li> <li>Il roule</li> </ul> <p><b>33. Il entretient le sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il aère</li> <li>Il scarifie</li> <li>Il décompacte</li> <li>Il sable</li> </ul>

	<p>Il remet du terreau</p> <p><b>34. Il regarnit</b></p> <p><b>35. Il entretient les massifs de végétaux non ligneux</b></p> <p><b>36. Il entretient le végétal</b>  Il plante et il remet en état (remplacement)  Il effectue si nécessaire des pincements et de la taille  Il arrose</p> <p><b>37. Il entretient les arbustes en massifs et en haies</b></p> <p><b>38. Il entretient le végétal</b>  Il effectue la taille de formation  Il effectue les tailles d'entretien courant  Il effectue les tailles de haies  Il arrose</p> <p><b>39. Il travaille le sol</b>  Il bêche et effectue les découpes  Il remet, si nécessaire, de l'amendement organique  Il griffe  Il bine  Il sarcle  Il désherbe</p> <p><b>310. Il effectue les traitements phytosanitaires, après formation spécifique et sous le contrôle et selon les consignes de la ou les personne(s) habilitée(s) dans l'entreprise</b>  Il s'équipe des EPI nécessaires à ces travaux  Il lit l'étiquette  Il prépare les produits (bouillies...)  Il applique les produits (herbicides ; insecticides ; acaricides ; fongicides)  Il range les produits dans le véhicule de chantier  Il range les produits dans le local spécifique de l'entreprise</p> <p><b>311. Il effectue l'apport d'engrais</b></p> <p><b>312. Il assure les travaux de propreté</b>  Il ramasse les feuilles et les produits végétaux (manuellement, avec un appareil soufflant, avec un ramasse-feuilles)  Il gère les déchets  Il élimine les différents détritrus</p> <p><b>313. Il entretient les clôtures</b></p> <p><b>314. Il nettoie les aires de jeux destinées aux enfants</b></p>
--	---

	<p><b>315. Il entretient les voies de circulation interne à des aménagements paysagers, des parcs</b></p> <p><b>316. Il entretient les installations d'arrosage</b>  Il met hors gel les installations d'arrosage et il les remet en service  Il effectue les réglages et les petites réparations sur un réseau d'arrosage</p> <p><b>317. Il peut intervenir dans l'entretien de bassins, de piscines</b></p> <p><b>318. Il peut être amené à faucher mécaniquement</b></p> <p><b>319. Il peut être amené à débroussailler mécaniquement</b></p> <p><b>320. Il peut intervenir dans la maintenance des jeux et mobiliers urbains sur la base de contrôle effectués par des experts</b></p>
--	--

<p><b>4. Il contribue à la réalisation des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur</b></p>	<p><b>41. Il réalise des travaux de maçonnerie décorative</b>  Il effectue la pose de dallage, pavage,  Il réalise des murets  Il réalise des piliers  Il pose des bordures  Il dose et confectionne un béton, un mortier</p> <p><b>42. Il participe aux travaux de Voiries et Réseaux Divers (drainage, gaines électriques...) dans le cadre de chantiers de travaux paysagers</b>  Il participe à la réalisation d'allées et/ou d'accès intérieurs (sans revêtement, avec revêtement)  Il exécute les consignes relatives à l'évacuation des eaux pluviales et issues du drainage  Il réalise, selon les consignes données, les tranchées destinées à la mise en place de drains, de canalisations, de gaines...</p> <p><b>43. Il effectue la pose de clôtures, de portails</b></p> <p><b>44. Il participe à la pose de pergolas, caillebotis...</b></p> <p><b>45. Il participe à l'installation de mobiliers urbains</b></p> <p><b>46. Il participe à l'installation d'aires de jeux (toboggans, structures à grimper, mobiliers divers adapté à la taille des enfants, bacs à sable...)</b></p> <p><b>47. Il participe à l'aménagement d'installations aquatiques (bassins, piscines...)</b></p> <p><b>48. Il participe à la réalisation d'installations d'arrosage automatique (intégré)</b>  Il réalise les tranchées selon les consignes données ;  Il participe à la mise en place des canalisations  Il participe à la mise en place des protections contre la pollution  Il participe à la mise en place des différents éléments constitutifs de l'installation (raccords, vannes, regards, commandes électriques, automatismes, protections contre le gel, étanchéité...)</p> <p><b>49. Il participe à la mise en place de bassins et fontaines d'ornement</b></p> <p><b>410. Il participe à la mise en place des systèmes d'éclairage</b></p>
---	---

<p><b>5. Il peut réaliser des travaux d'élagage, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur</b></p>	<p><b>51. Il réalise des travaux de taille, d'élagage et d'entretien des arbres (seuls ceux pouvant être effectués pieds au sol)</b>  Il effectue la taille de formation, d'élagage et d'entretien des arbres (pouvant être effectués du sol ou d'un échafaudage)  Il effectue des tailles d'entretien des formes libres  Il effectue des tailles d'entretien des formes architecturées (rideau, marquise, gobelet...)  Il effectue des tailles de reformation  Il effectue la taille de réduction du houppier  Il assure la protection des plaies de taille,  Il assiste le grimpeur en tant qu'homme de pied (surveillance ; nettoyage du chantier)</p> <p><b>52. Il participe à des travaux d'abattage des arbres</b>  Il participe à l'abattage d'arbres  Il effectue le dessouchage  Il nettoie du chantier</p>
<p><b>6. Il utilise les matériels et conduit les engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires et en assure l'entretien courant</b></p>	<p>61. Il charge et décharge le matériel en sécurité (utilisation de rampes si nécessaires, arrimage sur le camion...)  62. Il utilise le matériel nécessaire à la mise en place de gazon (décompacteur de sol ; motoculteur ; fraise ; herse rotative, épierreuse, cylindre compacteur ; engazonneuse...)  63. Il utilise le matériel nécessaire à l'entretien des gazons (différents types de tondeuses dont tondeuse automotrice ; le rotofil...)  64. Il utilise le matériel nécessaire aux travaux de taille et d'élagage (différents types de sécateurs, tronçonneuses ; tailleuses ; broyeur de branches...)  65. Il utilise le matériel nécessaire aux travaux de propreté (souffleuses à feuilles ; ramasse feuilles...)  66. Il utilise le matériel nécessaire aux traitements phytosanitaires (pulvérisateurs...)  67. Il peut être amené utiliser une faucheuse, une débroussailluse  68. Il conduit un mini tracteur  69. Il utilise le tracteur ou le mini tracteur avec des outils portés (benne, rotovator, herse, épierreuse, décompacteur, épandeur...)  610. Il utilise un mini-chargeur  611. Il utilise une mini-pelleteuse  612. Il utilise un mini-cylindre compacteur</p> <p><b>Matériels nécessitant le permis de conduire :</b>  Il peut conduire un véhicule léger de l'entreprise  Il peut conduire un camion inférieur à 3,5T (permis VL)  Il peut conduire un véhicule avec une remorque (permis E)</p>

<p><b>7. Il peut participer aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur</b></p>	<p>71. Il réalise des travaux d'entretien de chemins, voiries et de leurs abords  72. Il participe à la mise en place de dispositifs de prévention des risques (érosion, inondations, avalanches, incendie...)  73. Il réalise des travaux d'entretien des rivières, d'aménagement de plans d'eau  74. Il effectue des réparations simples sur des matériaux en bois ou en fer (assemblages, soudures...)  75. Il participe à la restauration de sols et de berges avec des matériaux naturels  76. Il participe à la restauration simple de patrimoine bâti  77. Il réalise des travaux usuels d'entretien d'une signalétique (balisage, fléchage...)  78. Il réalise des travaux de création de voies et circulation simples  79. Il réalise l'entretien d'une clôture ; d'un dispositif de franchissement simple pour piétons, animaux, véhicules...</p>
<p><b>8. Il peut participer à des travaux d'entretien de végétaux d'intérieur et de réalisation de décorations d'espaces intérieurs</b></p>	<p>81. Il participe à la réalisation de décors d'espaces intérieurs  82. Il assure l'arrangement des végétaux en fonction de la commande  83. Il maintient l'état de la décoration  84. Il entretient les plantes (nettoyage, arrosage...)  85. Il contrôle, entretient et remplace les végétaux mis en place  86. Il entretient les plantes stockées</p>
<p><b>9. Il communique au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle ou le public, avec les partenaires, avec les fournisseurs...</b></p>	<p>91. Il rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique  92. Il répond aux questions du client  93. Il explique les travaux auxquels il participe  94. Il peut participer à certaines réunions de chantier</p>

# Référentiel de compétences du BPA option Travaux des aménagements paysagers

## - Spécialité Travaux de création et d'entretien

*Le référentiel de compétences du BPA option Travaux des aménagements paysagers comporte 2 parties :*

- une partie présentant les fiches des **compétences communes** à toutes les options du BPA **p 18***
- le référentiel de **compétences spécifiques** de la spécialité Travaux de création et d'entretien **p 22***



## Présentation du référentiel de compétences

**Le référentiel de compétences** est composé de fiches qui réunissent les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail.

Ces éléments ont été obtenus par l'analyse de situations de travail reconnues par les employeurs comme particulièrement révélatrices de la compétence du salarié - **les situations de travail significatives**. Ils ne constituent donc pas une liste exhaustive, seules ont été retenues les compétences qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le métier dans une majorité de configurations observées.

Toutes les fiches sont structurées suivant le même modèle. Elles présentent des descripteurs de compétences, destinés à donner des informations sur ce qui constitue la compétence d'un salarié dans les situations significatives. Les descripteurs utilisés sont des éléments de contexte (le but, l'autonomie et la responsabilité, l'environnement de travail, les indicateurs de réussite) et un ensemble de ressources mobilisées par le salarié : savoirs, savoir-faire de base, savoir-faire issus de l'expérience et comportements professionnels.

Le référentiel de compétences du BPA Travaux des aménagements paysagers est composé de deux catégories de fiches :

- **des fiches relatives aux compétences communes** aux salariés qui occupent les emplois concernés par toutes les options du BPA,
- **des fiches spécifiques à la spécialité** Travaux de création et d'entretien.

Le référentiel de compétences doit être adapté par les centres de formation. Les adaptations sont liées à l'existence de situations locales particulières ou à la contextualisation des situations identifiées dans le référentiel national. Selon le cas, l'adaptation se traduira par l'introduction d'éléments nouveaux dans le référentiel national ou par la création de nouvelles fiches (du type fiche de compétences spécifiques). Les adaptations serviront en particulier à l'élaboration des UCARE.

Le référentiel professionnel et le référentiel de compétences ont servi de base à l'analyse pédagogique qui a conduit à l'élaboration du référentiel d'évaluation national. Le référentiel de compétences pourra en particulier être utilisé par les équipes pédagogiques dans la préparation des épreuves en situation de travail. Enfin, du fait de la proximité de ses contenus avec la réalité du travail, le référentiel de compétences est également un outil pour l'accompagnement et les jurys de validation d'acquis de l'expérience.

## **Compétences communes aux salariés agricoles de niveau V**

Les situations décrites dans les fiches suivantes mobilisent des compétences **communes à toutes les options** du BPA. Elles sont mobilisées par les salariés dans l'ensemble des activités professionnelles correspondant à des situations normales ou dégradées. Leur liste pourra en être complétée par les centres, à partir de l'identification de situations significatives propres aux contextes locaux d'exercice du métier.

Si les situations décrites et les compétences mobilisées sont de même nature et ont une même finalité dans toutes les options du BPA, c'est-à-dire communiquer en situation professionnelle, organiser son travail et enregistrer des données, elles peuvent cependant se décliner différemment selon ces options car elles ne sont pas mobilisées dans le même contexte de travail. Les contenus de fiches peuvent donc être précisés pour en tenir compte. De même, certaines descriptions relatives à des compétences communes, contextualisées à un objet précis, peuvent également figurer dans certaines des fiches de compétences spécifiques propres à chaque spécialité.

Le référentiel de compétences comporte 3 fiches relatives aux compétences communes, mises en œuvre dans des activités professionnelles :

- 1. Communication et réaction en situation professionnelle**
- 2. Organisation du travail**
- 3. Enregistrement des données**

## Descripteurs de compétences communes

### 1. Communication et réaction en situation professionnelle

**But :**

Instaurer le niveau de communication et de dialogue avec ses interlocuteurs immédiats nécessaire pour créer les conditions favorables de sa contribution à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

**Responsabilité/autonomie :**

On attend du salarié qu'il réagisse de façon appropriée en fonction de ce qu'il reçoit comme information et de ce qu'il observe. Il connaît le périmètre de ses responsabilités et ses marges d'initiative.

**Environnement de travail :**

Le salarié « ouvrier paysagiste » travaille dans le cadre d'une entreprise paysagiste ou d'une collectivité territoriale. Il exerce son activité sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. L'organisation du travail varie selon la taille et le type d'organisme employeur. Le salarié travaille cependant le plus souvent en équipe (au minimum 2) et prend le plus souvent ses consignes le matin soit directement auprès du chef d'entreprise ou d'un chef d'équipe dans les entreprises ayant plusieurs salariés ou les collectivités.

Le salarié est en relation permanente avec son supérieur hiérarchique direct, souvent le chef d'équipe ou le chef de chantier.

Il est en relation fréquente avec le client ou l'utilisateur avec lesquels il est amené à communiquer.

Le salarié peut être amené à guider le travail d'ouvriers non qualifiés, de stagiaires ou d'apprentis et à encadrer un chantier à plusieurs pour des tâches précises et simples.

**Indicateurs de réussite :**

Compréhension et mise en œuvre des consignes reçues

Réaction face à une situation dégradée, détection d'anomalies

Régularité des échanges avec les interlocuteurs principaux

A plus long terme, confiance accordée par le responsable et augmentation des prises de responsabilité avec le temps et l'expérience

Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
<p>Règles fondamentales de la communication interpersonnelle</p> <p>Bases lexicales et grammaticales de l'expression écrite</p> <p>Vocabulaire technique lié à l'activité professionnelle</p> <p>Bases du fonctionnement d'une entreprise paysagère, d'une collectivité territoriale, d'une association, leurs caractéristiques générales en terme d'organisation</p> <p>Sources du droit : code du travail, conventions collectives...</p>	<p>S'exprimer oralement de façon claire et précise</p> <p>Comprendre des consignes orales ou transcrites sur différents types de supports</p> <p>Partager ses réflexions, demander des explications, rechercher des informations complémentaires</p> <p>Repérer et signaler les situations inhabituelles ou les anomalies en fonction de leur gravité estimée</p> <p>Auto-évaluer son travail et rendre compte du travail fait</p> <p>Associer à son travail et/ou guider des ouvriers non qualifiés, des apprentis ou des stagiaires le cas échéant</p>

## Descripteurs de compétences communes

### 2. Organisation du travail

**But :**

Préparer pour chaque activité les conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches, pour rationaliser le travail et atteindre, autant que possible, le résultat recherché en tenant compte des contraintes imposées.

**Responsabilité/ autonomie :**

En matière de santé et sécurité au travail, l'organisation du travail est une des mesures de prévention à la charge de l'employeur. Le salarié doit quant à lui prendre en compte toutes les consignes édictées à cet effet afin de viser à la préservation de sa propre santé et celles des autres salariés. Il doit en outre tenir compte de toutes les réglementations et des règles de bonnes pratiques visant au respect de l'environnement.

Il inscrit son activité dans le cadre général de l'organisation du travail de l'entreprise ou de la collectivité, en fonction des objectifs à court et moyen terme du ou des responsables. Dans le cas de chantiers nécessitant d'être à plusieurs, un chantier de création ou d'arrosage, l'organisation ne relève pas de sa seule responsabilité mais sa capacité à s'inscrire dans un travail collectif et coordonné est particulièrement attendue.

**Environnement de travail :**

La délimitation des fonctions exercées par le salarié dépend du type de structure (entreprise, collectivité, association...), de sa taille, du type d'activité, de son niveau de mécanisation...

Pour ses activités quotidiennes, le salarié travaille rarement seul mais en équipe restreinte.

Sur le chantier, il doit faire preuve d'une certaine capacité d'organisation pour enchaîner les différentes activités en cohérence, dans un souci de rentabilité et de sécurité.

En fonction de la capacité d'autonomie appréciée par l'employeur (essentiellement fondée sur la confiance), les consignes sont données soit pour un jour, soit pour plusieurs jours.

**Indicateurs de réussite :**

Respect des procédures prédéfinies, adaptation à l'organisation du travail de l'entreprise ou de la collectivité

Conformité de l'enchaînement des activités aux contraintes et aux objectifs définis pour la période considérée (jour, semaine, mois...)

Remise en état des locaux et du matériel

Adaptation de la gestion du temps consacré à la tâche ou l'activité

Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
<p>Besoins en temps de travaux et principes généraux d'organisation du travail dans une entreprise du paysage</p> <p>Postures permettant une économie de l'effort</p> <p>Impact des activités sur l'environnement et précautions à prendre qui relèvent de l'organisation</p> <p>Principaux risques professionnels relatifs au secteur professionnel et au poste de travail</p> <p>Réglementation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail : principes généraux de la prévention des risques professionnels, démarche d'évaluation, droit de retrait du salarié</p>	<p>Anticiper sur le déroulement d'un chantier pour préparer le matériel et les installations et raisonner son intervention pour un résultat optimal</p> <p>Identifier les risques encourus à son poste de travail et en tenir compte dans la préparation de son travail</p> <p>Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération et respecter les horaires.</p> <p>Prendre en compte les risques météorologiques</p> <p>Nettoyer et ranger les matériels en fin de chantier</p> <p>Eliminer les déchets selon la réglementation et/ou les procédures en vigueur dans l'entreprise ou la collectivité</p> <p>Le cas échéant, prendre en compte le respect d'un cahier de charges dans l'organisation du travail</p> <p>Faire preuve de réactivité</p>

## Descripteurs de compétences communes

### 3. Enregistrement des données

**But :**

Relever les informations nécessaires au suivi technique et technico-économique sur le chantier pour la mise en œuvre des activités et assurer leur suivi. Ces enregistrements peuvent également servir à l'auto-évaluation du travail par le salarié et à l'évaluation par l'employeur.

**Responsabilité / autonomie :**

L'employeur est responsable des enregistrements relatifs aux activités de l'entreprise prévus par la réglementation ou des engagements contractuels. Le salarié réalise certains de ces enregistrements, conformément aux consignes reçues.

Il connaît les conséquences pour son chantier, pour son employeur et pour lui-même d'un défaut ou d'un manque de fiabilité de ces enregistrements.

**Environnement de travail :**

Le salarié peut être amené à utiliser différents types de supports pour réaliser les enregistrements. Dans le cas d'un support informatique, des saisies peuvent être effectuées directement dans des documents ou formulaires et nécessitent alors la maîtrise de la manipulation d'un ordinateur et des logiciels utilisés ou d'instruments de saisie portables sur le terrain.

**Indicateurs de réussite :**

- Régularité des enregistrements
- Qualité et fiabilité des informations consignées
- Propreté et présentation des documents acceptable en fonction des utilisations
- Respect des consignes de classement et rangement des documents

Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
<p>Vocabulaire spécifique du métier pouvant être utilisé dans l'ensemble des documents</p> <p>Mode d'emploi, destination et usage de chaque type de document – les conséquences pour le chantier ou l'entreprise d'enregistrement de données incorrectes</p> <p>Principales réglementations ou cahiers des charges relatifs à l'enregistrement des pratiques</p> <p>Notions de traçabilité et d'assurance qualité</p> <p>Rôle et importance technique, économique et légale des différents enregistrements</p>	<p>Prendre des notes, relever des éléments intermédiaires pour ne pas perdre d'informations</p> <p>Classer et ranger les documents au fur et à mesure</p> <p>Interpréter des données et des représentations graphiques simples couramment utilisées pour le suivi de l'activité</p> <p>Maîtriser la saisie de données sur un ou des logiciels généraux ou spécifiques, l'accès à internet</p> <p>Communiquer et échanger autour de ces données</p>

# **Compétences spécifiques de la spécialité Travaux de création et d'entretien du BPA option Travaux des aménagements paysagers**

## **Présentation :**

L'analyse du travail et le repérage de **situations de travail significatives**<sup>4</sup> ont permis d'établir un ensemble de descripteurs des compétences mobilisées dans l'activité professionnelle. Ces éléments ont été classés et regroupés dans des fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui visent la même finalité, propres à chaque spécialité - les fiches de **compétences spécifiques**.

Ainsi, la spécialité **Travaux de création et d'entretien** comporte 4 fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui ont été analysées.

- 1. Travaux d'entretien d'un espace paysager**
- 2. Préparation et réalisation d'un chantier de création**
- 3. Installation et maintenance d'un réseau d'arrosage**
- 4. Utilisation et entretien courant des matériels et équipements**

Ces fiches présentent les principaux descripteurs des compétences mobilisées pendant le travail. Les éléments qui y figurent ont été déterminés à partir de l'analyse de situations de travail significatives au sens de la compétence et représentatives de la diversité des emplois, repérées avec les employeurs et les salariés comme étant particulièrement révélatrices de la compétence d'un salarié. Les listes figurant dans chaque fiche ne sont pas exhaustives, elles peuvent être enrichies par les formateurs à travers l'analyse d'autres situations de travail significatives observées dans des contextes particuliers : spécialisation de l'entreprise ou du service, en élagage, en entretien de l'espace rural. C'est en particulier sur la base de ces compléments que seront construites les UCARE.

Rappelons également que c'est à travers ces situations significatives que le salarié met en œuvre les compétences qui ont été identifiées comme communes à l'ensemble des options du BPA.

Les éléments présents dans le référentiel de compétences ont servi de base à l'élaboration du référentiel d'évaluation. Cependant, d'autres activités figurant dans le référentiel professionnel mettent en œuvre les compétences décrites et pourront également être prises en compte pour la formation et l'évaluation.

---

<sup>4</sup> Parmi les critères utilisés pour leur détermination on peut citer : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs, ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

## Descripteurs de compétences de la spécialité travaux de création et d'entretien

### 1. Travaux d'entretien d'un espace paysager

#### Principales situations de travail

- Nettoyage et évacuation des déchets de toute la zone
- Réalisation des opérations d'entretien : entretien et tonte des gazons, soins sur végétaux et entretien des éléments inertes
- Utilisation et entretien des matériels nécessaires aux différents travaux d'entretien
- ...

#### But :

Réaliser des opérations visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect de l'environnement, de consignes esthétiques et des normes et règles prévues et assurer l'entretien des éléments inertes.

#### Responsabilité / autonomie :

Le salarié assure les travaux sur la base des consignes d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. En cours de réalisation, il doit assurer, le plus souvent en autonomie, la cohérence et la complémentarité des différentes activités générées par le chantier, dans un souci d'efficacité et de sécurité. Il doit s'adapter au contexte rencontré tant technique que relationnel.

Il s'informe et est informé des conséquences de son travail et plus globalement du chantier sur l'environnement (protection des eaux, érosion, biodiversité...)

Pour les traitements phytosanitaires, il doit référer à son supérieur avant d'agir. En matière de taille, il est responsable de ses appréciations, coupes et interventions (réorientation, remplacement, restructuration).

L'ouvrier a un rôle important dans l'observation et la surveillance des végétaux. Il doit être attentif au développement du végétal et à même d'apprécier en permanence son état de santé, de détecter les anomalies et d'en faire part au responsable. Il doit en permanence être conscient qu'il fournit une prestation, en fonction d'une commande déterminée, en utilisant des moyens matériels et des techniques professionnelles.

#### Environnement de travail :

Il s'agit d'une activité de plein air soumise aux aléas climatiques et à la saisonnalité de certaines opérations. Le travail est réalisé le plus souvent en équipe restreinte. Si le travail repose essentiellement sur des aspects techniques, le salarié agit dans le cadre d'une activité de service qui implique souvent des situations de communication avec le client ou l'utilisateur...

Le salarié utilise, avec une fréquence variable selon les travaux, des matériels motorisés et des produits chimiques et/ou organiques. Les risques liés à l'utilisation de ces matériels et de ces produits sont plus ou moins élevés pour le salarié qui doit respecter les règles de sécurité et la législation en vigueur. Dans tous les cas, les activités de coupe et de traitements phytosanitaires nécessitent en permanence une vigilance importante du fait des risques encourus et nécessitent le port d'équipements de sécurité appropriés.

#### Indicateurs de réussite :

Organisation du travail (chronologie, durée...)

Qualité de l'entretien des végétaux (hauteur de tonte, découpe des bordures, régularité des tailles, remise en état des massifs, esthétique, propreté, état sanitaire...)

Qualité de l'entretien des éléments inertes

Traitement des déchets du chantier

Respect des règles d'utilisation des matériels, nettoyage et rangement

Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protections réglementaires pour les matériels

Identification et dosage des produits (aucune erreur)

Précision du réglage du pulvérisateur lors des traitements phytosanitaires

<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire de base</b>
<p>Notions de biologie et physiologie des végétaux d'ornement utilisés en travaux paysagers</p> <p>Catégories d'amendements et d'engrais et principaux rôles</p> <p>Principaux ennemis, symptômes et/ou dégâts et moyens de lutte correspondants</p> <p>Notion de contrôles visuels et de seuil d'intervention</p> <p>Produits phytosanitaires et usage</p> <p>Bases de calcul (règle de 3) pour le calcul des doses</p> <p>Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux travaux</p> <p>Risques de l'activité pour la sécurité, la santé et l'environnement</p> <p>Procédures d'hygiène et de protection de l'individu</p> <p>Nature et rôle des opérations à réaliser après traitement : vidange du fond de cuve, nettoyage du pulvérisateur, gestion des effluents, des emballages...</p> <p>Caractéristiques des matériels nécessaires aux travaux d'entretien</p>	<p>Entretien des pelouses (découpe des bordures, arrosage, défoutrage, roulage, aération par scarification, décompactage, sablage, terreautage, regarnissage...)</p> <p>Tondre des pelouses</p> <p>Effectuer les plantations sur végétaux non ligneux</p> <p>Tailler des végétaux arbustifs en massif et en haie (taille de formation, taille d'entretien courant, taille des haies ou de formes spécifiques)</p> <p>Arroser (un gazon, des plantes à massif, des arbustes...)</p> <p>Effectuer le travail du sol (découpe; bêchage, griffage, binage, sarclage, désherbage...)</p> <p>Planter les massifs floraux saisonniers</p> <p>Planter, en remplacement, un arbuste</p> <p>Effectuer l'apport d'amendements et d'engrais sur gazons, massifs de végétaux non ligneux, arbustes en massifs et en haies</p> <p>Effectuer les traitements phytosanitaires : préparer les produits (dilution, mélange) en suivant les consignes et réaliser l'application</p> <p>Utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux traitements phytosanitaires (pulvérisateurs...)</p> <p>Entretien des surfaces minérales des parcs et jardins (lavage, balayage, ramassage...)</p> <p>Utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux travaux de taille et d'élagage (différents types de sécateurs, tronçonneuses ; tailleuses; broyeur de branches...)</p> <p>Utiliser et entretenir le matériel nécessaire aux travaux de propreté (souffleuses à feuilles ; ramasse-feuilles...)</p> <p>Préparer les mélanges nécessaires au fonctionnement des moteurs thermiques</p> <p>Effectuer le réglage des appareils</p>
<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	<b>Comportements professionnels</b>
<p>Apprécier toute anomalie concernant l'état sanitaire du végétal et l'impact sur son développement pour agir à bon escient : communiquer ou intervenir selon le cas</p> <p>Savoir mettre le végétal en valeur</p> <p>Avoir le geste juste en général – et au niveau de la taille en particulier</p> <p>Maîtriser les gestes professionnels permettant une rapidité et une régularité d'exécution compatibles avec la préservation de son intégrité physique et de sa santé à long terme</p> <p>Adapter sa pratique à des situations différentes</p>	<p>Auto-évaluer les résultats de son travail (aspect visuel, esthétique...)</p> <p>Identifier les risques encourus pendant les activités</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail</p>



## Descripteurs de compétences de la spécialité travaux de création et d'entretien

### 2. Préparation et réalisation d'un chantier de création

#### Principales situations de travail

- Préparation du sol et du terrain à aménager
- Plantation : arbre isolé, haie...
- Réalisation de massifs
- Engazonnement
- Pose des dallages, pavages, et autres éléments inertes ou de Réseaux Divers
- ...

#### But :

Réaliser toutes les opérations techniques prescrites permettant de passer d'un terrain nu à un espace aménagé en utilisant les différents matériels et équipements.

#### Responsabilité / Autonomie :

Le salarié assure les travaux sur la base des consignes d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. En cours de réalisation il doit assurer, le plus souvent en autonomie, la cohérence et la complémentarité des différentes activités générées par le chantier dans un souci d'efficacité et de sécurité. Il doit s'adapter au contexte rencontré tant technique que relationnel. Il s'informe et est informé des conséquences de son travail et plus globalement de l'impact du chantier sur l'environnement (protection des eaux, érosion, biodiversité...).

Le salarié ne décide pas du moment et de la nature des interventions. Il est responsable de l'entretien courant du matériel qu'il utilise.

#### Environnement de travail :

Activité de plein air soumise aux aléas climatiques et à la saisonnalité de certaines opérations. Travail réalisé le plus souvent en équipe restreinte. Si le travail repose essentiellement sur des aspects techniques le salarié agit dans le cadre d'une activité de service qui implique souvent des situations de communication avec le client, l'utilisateur...

Le salarié utilise, avec une fréquence variable selon les travaux, des matériels motorisés et des produits chimiques et/ou organiques. Les risques liés à l'utilisation de ces matériels et de ces produits sont plus ou moins élevés pour le salarié qui doit respecter les règles de sécurité et la législation en vigueur. Dans tous les cas, les activités de coupe et de traitement phytosanitaire nécessitent en permanence une vigilance importante du fait des risques encourus et nécessitent le port d'équipements de sécurité appropriés. Le travail réalisé en milieu urbain peut entraîner des risques spécifiques.

#### Indicateurs de réussite :

- Respect des techniques de plantation
- Réalisation du tuteurage et de la protection
- Densité de l'engazonnement
- Planéité, pente des dallages
- Régularité du travail et respect des consignes
- Communication sur les observations effectuées

Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Notions de biologie et physiologie des végétaux d'ornement utilisés en travaux paysagers (plantes à massifs, arbustes...)</p> <p>Particularités et exigences pédoclimatiques des plantes</p> <p>Exigences techniques de mise en place des différents végétaux</p> <p>Types de sol et substrats</p> <p>Rôle du drainage</p> <p>Accessoires de plantation (matériel de tuteurage, d'haubanage, de protection du tronc, de protection du sol, d'irrigation individuelle, de paillage des plantes...), fonction, propriétés, caractéristiques</p> <p>Types d'engazonnement</p> <p>Matériaux utilisés pour les surfaces minérales, les réseaux divers</p> <p>Normes et réglementations liées aux réseaux</p>	<p>Lire un plan</p> <p>Réaliser les implantations : traçage, piquetage...</p> <p>Réaliser les travaux de préparation du sol (participation aux travaux en vue de la mise en place des réseaux divers, mise en place de terres, fond de forme, décompactage, nivellement, mais aussi façon culturale, amendements, engrais...)</p> <p>Utiliser un motoculteur</p> <p>Préparer les végétaux à planter (mise en jauge, habillage)</p> <p>Effectuer les plantations d'arbustes ou d'arbres (ouverture des trous de plantation ; préparation, installation des plantations ; tuteurage, haubanage, colliers de protection, cuvette d'arrosage...)</p> <p>Effectuer les plantations d'un massif suivant le type de plants fournis : mottes, godets, plaques</p> <p>Effectuer un engazonnement par semis (préparation du lit de semences, répartition régulière de la semence manuellement ou mécaniquement, le roulage)</p> <p>Effectuer un engazonnement par placage (mise en place et fixation des plaques, roulage)</p> <p>Repérer les interventions de parachèvement nécessaires au bon développement des gazons (tonte, fertilisation, regarnissage...) et des végétaux (traitement éventuels, surveillance tuteurage, haubanage, suppression des drageons et ou gourmands, taille en vert...)</p> <p>Poser les réseaux (hors arrosage), les bordures</p> <p>Réaliser les dallages et les pavages</p> <p>Installer des équipements de parcs et de jardins (mobilier, clôtures...)</p> <p>Réaliser un scellement</p> <p>Identifier les risques encourus au cours des activités</p> <p>Respecter les règles de sécurité et les principes de protection de la personne</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Repérer une situation critique et transmettre l'information et/ ou proposer une solution</p> <p>Prendre l'initiative de l'intervention à réaliser au vu des observations effectuées</p> <p>Apprécier l'état du terrain et adapter son intervention en conséquence.</p> <p>Maîtriser les gestes professionnels avec une rapidité et une régularité d'exécution compatible avec la préservation de son intégrité physique et sa santé à long terme</p> <p>Adapter sa pratique suivant des consignes différentes</p>	<p>Veiller à la précision et au soin des gestes</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail</p> <p>Signaler rapidement des anomalies ou des dysfonctionnements observés</p>

## Descripteurs de compétences de la spécialité travaux de création et d'entretien

### 3. Installation et maintenance d'un réseau d'arrosage

#### Principales situations de travail

- Préparation du chantier
- Réalisation des terrassements
- Installation du matériel : montage et mise en place des différents équipements
- Réglage et contrôle du matériel avant pendant et après utilisation
- Repérage et réparation du matériel défectueux
- ...

#### But :

Contribuer à installer un réseau d'arrosage en suivant les plans ou les indications fournis en tenant compte des aléas rencontrés et en assurer la maintenance.

#### Responsabilité / autonomie :

Le salarié reçoit des consignes précises sur les travaux à réaliser en général sous forme de plan. Il n'est jamais seul pour effectuer toutes les interventions.

Son expérience et l'organisation du travail dans l'entreprise ou la collectivité peuvent lui conférer une grande autonomie dans la conduite des activités, mais toujours sous la responsabilité de son supérieur.

#### Environnement de travail :

L'usage des engins de terrassement est quasiment indispensable et peut être rendu particulièrement délicat, voire dangereux lorsqu'il est utilisé en zone très aménagée et avec de nombreux réseaux.

Avec l'expérience et la confiance de l'employeur, la marge d'autonomie et de responsabilité du salarié peut s'accroître et il peut être appelé à assurer seul la totalité des opérations.

#### Indicateurs de réussite :

Choix et utilisation des outils et matériels en fonction des contraintes du chantier

Organisation de son activité

Identification et montage du matériel d'arrosage

Etanchéité des raccords

Précision des réglages, autocontrôle du travail réalisé

Respect du matériel et des engins utilisés

Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Types de matériels : rôles et fonctionnement de chacun</p> <p>Besoins en eau (relations sol – plante – climat)</p> <p>Impact de l’arrosage sur l’évolution du végétal</p> <p>Impact des arrosages sur l’environnement (ressources en eau...)</p> <p>Réglementation et homologation de l’arrosage et des réseaux divers</p> <p>Notions de débit, pression, pertes de charges</p> <p>Notions de base sur la conception d’un réseau : règle du recouvrement, choix des buses</p> <p>Règles de sécurité de la personne et du chantier</p>	<p>Planifier les tâches à réaliser</p> <p>Réaliser le piquetage, le traçage</p> <p>Réaliser l’ouverture et le rebouchage des tranchées en sécurité</p> <p>Installer les canalisations, raccords, filtres, vannes... suivant un plan</p> <p>Raccorder les asperseurs et leurs buses et les positionner</p> <p>Raccorder les électrovannes</p> <p>Installer le programmeur; programmer l’installation en fonction des consignes reçues.</p> <p>Tester l’installation à la première mise en eau</p> <p>Effectuer la maintenance : remise en eau en début de saison, hivernage de l’installation, contrôle en cours de saison</p>
Savoir-faire consolidés par l’expérience	Comportements professionnels
<p>Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et /ou réparer en autonomie</p> <p>Anticiper les pannes et repérer les dysfonctionnements (au bruit, à la vue...)</p> <p>Adapter la conduite en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques d’accident, de dégradation du matériel ou de dégâts sur le végétal</p> <p>Réaliser la totalité de l’installation en autonomie</p>	<p>Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir</p> <p>Faire constamment preuve de prudence dans la manipulation des outils, des engins et des équipements</p> <p>Faire preuve de rigueur dans les contrôles visant à garantir sa sécurité, celle du matériel des autres personnels et du public</p>

## Descripteurs de compétences de la spécialité travaux de création et d'entretien

<b>4. Utilisation et entretien courant des matériels roulants et équipements</b>	
<b>Principales situations de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargement et déchargement du matériel</li> <li>• Utilisation des matériels nécessaires à la réalisation et à l'entretien des gazons</li> <li>• Utilisation des mini-engins de terrassement nécessaires aux travaux de préparation et finition d'un chantier de création</li> <li>• Vérification des équipements réglementaires, application des règles de sécurité</li> </ul>
<p><b>But :</b> Réaliser les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements tout en veillant à les conserver en bon état, respecter les réglementations liées à leur usage (sécurité, code de la route, environnement...), respecter le végétal, le sol et les infrastructures et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><b>Responsabilité / Autonomie :</b> En préalable à toute utilisation d'engins et matériels, le salarié doit évaluer les facteurs de risques générés par leur conduite et leur utilisation et respecter les règles de sécurité. Il travaille sous l'autorité d'un chef de chantier mais il possède un degré d'autonomie important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit veiller à sa propre sécurité, à celle des personnes travaillant avec lui ainsi qu'à celle des biens, équipements et installations présents sur le chantier. Il veille à ne pas mettre en danger des personnes extérieures au chantier. Il a la responsabilité du contrôle et de l'entretien quotidien de son engin et/ou matériel et peut suivant les engins et les types d'entreprises assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau.</p>	
<p><b>Environnement de travail :</b> Selon les besoins de l'entreprise et les exigences du chantier, le salarié conduit et/ou utilise différents matériels et engins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mini-tracteur avec des outils portés ou semi portés (benne, rotavator, herse, épierreuse, décompacteur, épandeur...);</li> <li>- matériels nécessaires à la mise en place de gazon (décompacteur de sol ; fraise ; herse rotative ; engazonneuse...);</li> <li>- mini-chargeur : charger de la terre ou des matériaux, transporter des végétaux, niveler, régaler une couche de matériau, décaisser</li> <li>- mini-pelleteuse : réaliser une tranchée, un trou de plantation ; arracher une souche ; effectuer un curage, un nivelage ; décaisser.</li> <li>- mini-chargeuse-pelleteuse...</li> </ul> <p>Il utilise et/ou conduit ces matériels et engins seul mais son activité est intégrée au sein d'une équipe. Il est amené à travailler à l'atelier où il assure le contrôle et/ou la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau des matériels et/ou engins utilisés.</p>	
<p><b>Indicateurs de réussite :</b> Choix des outils et matériels utilisés Choix des carburants et lubrifiants Adaptation du régime du moteur de l'engin et de la vitesse d'avancement Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protections réglementaires pour les matériels Réalisation des enregistrements liés à l'entretien Remise en ordre des locaux et du matériel Régularité du travail et respect des consignes Respect de la sécurité, respect des consignes d'utilisation des matériels, respect du code de la route...</p>	

Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Notions de mécanique, circuits hydrauliques et pneumatiques</p> <p>Notions de physique et risques liés à l'utilisation des matériels : équilibre, centre de gravité</p> <p>Réglementation relative à la conduite des engins</p> <p>Notions sur la réglementation en matière de protection de l'environnement</p> <p>Notions de base en mathématiques (proportions, volumes)</p> <p>Notion de densité</p>	<p>Charger et décharger le matériel en sécurité (utilisation de rampes si nécessaire, arrimage sur le camion ou la remorque...)</p> <p>Atteler le matériel (mise en place de la prise de force, vérification des protections et branchements électriques et hydrauliques)</p> <p>Vérifier le Poids Total Roulant Autorisé</p> <p>Conduire un mini tracteur avec des outils portés ou semi portés (benne, rotavator, herse, épierreuse, décompacteur, épandeur...)</p> <p>Utiliser les matériels nécessaires à la mise en place de gazon (décompacteur de sol, fraise, herse rotative, engazonneuse...)</p> <p>Utiliser un mini-chargeur : charger de la terre ou des matériaux, transporter des végétaux, niveler, régaler une couche de matériau, décaisser</p> <p>Utiliser une mini-pelleteuse : réaliser une tranchée, un trou de plantation ; arracher une souche ; effectuer un curage, un nivelage ; décaisser</p> <p>Utiliser une mini-chargeuse-pelleteuse</p> <p>Vérifier la mise en sécurité des matériels et installations</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Manier les engins avec habileté et sûreté dans les situations difficiles</p> <p>Apprécier la globalité du chantier pour en améliorer l'organisation</p>	<p>Accorder une vigilance permanente aux règles de sécurité et de prévention des risques professionnels</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail</p> <p>Faire preuve de rigueur dans les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel</p> <p>Faire preuve de rigueur et méthode dans le travail demandé et dans le respect des consignes</p>

## Référentiel d'évaluation du BPA option Travaux des aménagements paysagers

Le **référentiel d'évaluation** conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formation. Parmi ces unités, 2 UCARE, proposées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. L'objectif de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation en situation de travail : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation professionnelle, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier technologique ou l'exploitation de l'établissement.

Le référentiel d'évaluation est issu d'une analyse pédagogique des résultats de l'analyse du travail, synthétisés dans le référentiel de compétences (RC). L'évaluation tiendra compte du fait que les fiches du référentiel de compétences décrivent des compétences d'un salarié en situation d'emploi, voire expérimenté, alors que le diplôme est délivré pour permettre l'accès à l'emploi.

Le référentiel d'évaluation du BPA comporte 10 UC :

- **3 UCG** ou unités capitalisables générales, qui sont communes à toutes les options du BPA
- **2 UCO** ou unités capitalisables d'option, qui sont communes à toutes les spécialités d'une option du BPA
- **3 UCS** ou unités capitalisables de spécialité, propres à chacune des spécialités de l'option (une spécialité dans le cas du BPA Travaux des aménagements paysagers)
- **2 UCARE** ou unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi.

Les unités capitalisables sont définies par un **objectif terminal** et comportent des objectifs intermédiaires sur lesquels l'évaluation certificative devra porter. Tous les objectifs du référentiel devront être évalués pour obtenir l'unité capitalisable.

Dans le cas des UCS et des UCARE, **ces évaluations se dérouleront en situation de travail**<sup>5</sup>.

L'évaluation de certains objectifs des UCG et des UCO sera autant que possible réalisée en même temps que les évaluations des UCS et des UCARE.

### **Adaptation du référentiel d'évaluation :**

Les **unités** doivent être contextualisées aux situations rencontrées dans les bassins d'emplois des centres de formation. L'adaptation est réalisée par les formateurs et concerne tout ou partie de chaque UC, en totalité pour les UCARE (sauf UCARE obligatoires).

Les **objectifs** ne sont pas complétés d'un rang supplémentaire.

Selon le cas, les « **points sur lesquels peut porter l'évaluation** » correspondent aux notions concernées par l'évaluation ou aux actions sur lesquelles celle-ci porte. L'adaptation de cette colonne consiste, selon le cas, à préciser certains points, à supprimer des points qui seraient sans objet ou encore à rajouter, si c'est indispensable, des points non abordés dans le référentiel national.

Les **attendus** précisent la performance attendue lors de l'évaluation. Ils sont adaptés par le centre de formation en fonction des modifications apportées dans les points sur lesquels peut porter l'évaluation (ajout, suppression, précision).

<sup>5</sup> Toutes les UCS et au moins une UCARE sur les 2.

## Structure du référentiel d'évaluation du BPA option Travaux des aménagements paysagers

### Référentiel des UC G

p 52

#### UC G1

**Objectif terminal** Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

#### UC G2

**Objectif terminal** Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

#### UC G3

**Objectif terminal** Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

### Référentiel des UC O

p 59

#### UC O1

**Objectif terminal** Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

#### UC O2

**Objectif terminal** Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

### Référentiel des UC S de la spécialité Travaux de création et d'entretien

p 68

#### UC S1 TCE

**Objectif terminal** Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

#### UC S2 TCE

**Objectif terminal** Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

#### UC S3 TCE

**Objectif terminal** Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

**Trame de l'UCARE 1 à compléter**

**Trame de l'UCARE 2 à compléter**



## Structure du référentiel d'évaluation du BPA Travaux des aménagements paysagers

<b>Les 10 UC du BPA option Travaux des aménagements paysagers</b>	<b>Spécialité Travaux création et d'entretien</b>
<b>3 UC générales (UCG) communes à toutes les options du BPA</b>	<p><b>UCG 1 :</b> Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale</p> <p><b>UCG 2 :</b> Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique</p> <p><b>UCG 3 :</b> Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable</p>
<b>2 UC d'option (UCO) spécifiques à l'option</b>	<p><b>UCO 1 :</b> Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers</p> <p><b>UCO 2 :</b> Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage</p>
<b>3 UC de spécialité (UCS) spécifiques à la spécialité</b>	<p><b>UCS 1 TCE :</b> Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager</p> <p><b>UCS 2 TCE :</b> Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager</p> <p><b>UCS 3 TCE :</b> Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité</p>
<b>2 UCARE</b>	<p><i>A proposer par le centre</i></p> <p>UCARE 1</p> <p>UCARE 2</p>

## Unités capitalisables générales

### **Prescriptions concernant les UC générales :**

Les UC générales sont communes à l'ensemble des options du BPA.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

Autant que possible, les situations d'évaluation se référeront à des situations de la vie professionnelle et sociale. Dans ce cas, les attendus seront adaptés par les centres aux situations professionnelles de l'option du BPA concernée.

### UCG 1 :

#### **OT : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale**

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>OI 11 : Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale</b>		
111 : Utiliser les codes élémentaires de communication écrite	Règles élémentaires d'orthographe et de grammaire Bases du vocabulaire courant et spécifique au contexte professionnel Lecture et compréhension de documents Rédaction de contenus	Maîtrise de la lecture courante Maîtrise du vocabulaire spécifique au contexte professionnel  Pratique de différentes modalités de texte (argumentatif, narratif...) Pratique des différents discours (explicatif, descriptif, narratif, argumentatif)
112 : Utiliser les codes élémentaires de communication orale	Règles simples de la communication orale  Maîtrise de la communication orale	Adaptation à une situation de communication orale (attention, maîtrise...) Restitution d'une information selon différentes modalités (s'exprimer au téléphone, échanger à l'oral avec les partenaires de l'entreprise...) Restitution d'une information dans différentes situations de la vie courante et professionnelle (se présenter, parler de ses activités, argumenter...)

<b>OI 12 : Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information</b>		
121 : Collecter des d'informations	Types de sources d'informations Techniques de recherche d'informations Tri d'informations	Mobilisation de différentes sources d'informations, sur un sujet précis A partir d'un cas, collecte des informations en adéquation avec le sujet Elimination des informations non pertinentes Analyse simple de l'origine et de la fiabilité de l'information
122 : Traiter des informations pour constituer un dossier simple	Repérage d'éléments de concordances, d'éléments contradictoires, idées clefs d'un texte Techniques d'organisation des informations	Identification des idées clefs Cohérence et pertinence des informations rassemblées  Présentation structurée des informations rassemblées

<b>OI 13 : Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie professionnelle</b>		
131 : Utiliser des outils mathématiques simples	Calcul numérique  Proportionnalité  Géométrie plane et dans l'espace  Statistique descriptive simple	Maîtrise des 4 opérations, du calcul mental Manipulation de grands et petits nombres Utilisation de la calculatrice Application du calcul proportionnel à des situations professionnelles courantes (dosages, débit, rendement, taux, taxes, échelles...) Calculs de périmètres, d'aires, de volumes et représentation graphiques de figures usuelles en situation professionnelle (cubage, levée de plans...) Lecture de données statistiques simples en tableaux et en diagrammes, calcul d'une moyenne, réalisation de diagrammes simples
132 : Transposer une situation problème en formulation mathématique	Calcul algébrique  Equations et fonctions	Utilisation de sommes et produits d'expressions algébriques  Résolution de problèmes simples issus de situations professionnelles en utilisant des équations du premier degré
133 : Vérifier la validité de résultats	Technique de calcul mental  Techniques de vérification de résultats  Notion d'unités	Utilisation du calcul mental rapide : multiplier par 2, 10, 100, 1000  Cohérence des résultats avec les normes  Utilisation des unités et sous-unités

<b>OI 14 : Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale</b>		
141 : Utiliser l'outil informatique et ses périphériques	Fonctionnement de base d'un ordinateur Principales manipulations d'un ordinateur	Mise en route, arrêt, branchement de périphériques, ouverture, enregistrement et classement de fichiers, de dossiers, utilisation de la souris, d'une imprimante...
142 : Utiliser les fonctionnalités de base des logiciels de bureautique courants	Principales fonctions d'un traitement de texte  Principales fonctions d'un tableur	Création, mise en forme et modification d'un document  Création, mise en forme et utilisation d'un document
143 : Utiliser les fonctionnalités de base de l'outil internet	Fonctionnement d'un navigateur et d'un moteur de recherche Fonctionnement d'une messagerie électronique Principaux risques liés à l'utilisation d'internet	Recherche d'une information sur internet  Envoi et réception d'un message électronique y compris avec des pièces jointes Énumération des principaux risques et comportements éthiques dans l'utilisation d'internet



**UCG 2 :**  
**OT : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines**  
**civique, social et économique**

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>OI 21 : Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect</b>		
211 : Rappeler les organismes et principes élémentaires du droit du travail	<p>Principaux organismes liés à la législation du travail et leurs rôles (inspection du travail, conseil des prud'hommes, tribunal administratif, syndicats...)</p> <p>Négociation collective : conventions et accords, statuts</p> <p>Notion de contrat (en particulier contrat de travail) et principaux types de contrats</p> <p>Notions relatives aux conditions de travail (durée, congés, repos, formation professionnelle...)</p> <p>Dispositions réglementaires du code du travail relatives à la prévention des risques professionnels Médecine du travail et CHSCT</p>	<p>Identification de l'organisme compétent face à une question concrète</p> <p>Enumération des principales rubriques d'une convention collective Explication de quelques particularités de la convention collective de la branche du secteur de la spécialité</p> <p>Enumération des principales obligations des contractants</p> <p>Enumération des principales rubriques d'un contrat de travail à partir d'un exemple et commentaire</p> <p>Enumération des étapes de la procédure en cas de rupture ou de modification d'un contrat de travail (démission, licenciement, temps de travail...)</p> <p>Enumération des principales règles correspondantes : démarche d'évaluation des risques, impact de l'organisation du travail sur l'amélioration des conditions de travail, rôle du médecin du travail. Présentation de la notion de droit de retrait et de mise en danger d'autrui</p>

<b>OI 22 : Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits</b>		
221 : Rappeler les principaux dispositifs de protection sociale	<p>Principaux organismes liés à la protection sociale et au chômage (ANPE et ASSEDIC, assurances, MSA et régimes spécifiques IAA...)</p> <p>Fiche de paie, salaire net, brut, Assurances sociales, prestations familiales</p> <p>Notion de droits sociaux</p> <p>Maladies professionnelles et accidents du travail : déclaration, prise en charge...</p>	<p>Identification de l'organisme compétent à partir d'une question concrète</p> <p>Identification et explication des rubriques d'une fiche de paie. Comparaison salaire brut/salaire net Présentation des postes de cotisations sociales et des droits qu'ils ouvrent</p> <p>Présentation de la démarche à suivre en cas de maladie ou accident</p>

<b>OI 23 : Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle</b>		
231 : Identifier les principaux indicateurs économiques d'une activité	Notions de produits d'activité, charges opérationnelles, marge brute, coûts de revient	Calcul simple d'une marge brute ou du coût de revient d'un chantier  Comparaison à des références pour mettre en évidence les points forts et les points faibles
232 : Présenter un document comptable ou commercial simple	Principaux documents utilisés dans l'entreprise : devis, facture, dossier d'aide....	Enumération et commentaire des rubriques d'un document de gestion (devis, facture...)

<b>OI 24 : Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial</b>		
241 : Identifier les caractéristiques de l'entreprise et les relations avec les autres acteurs économiques et sociaux	Caractéristiques de l'entreprise ou de l'organisme employeur  Partenaires de l'entreprise ou de l'organisme employeur  Notion de filière  Différents acteurs individuels ou collectifs (collectivités territoriales, Etat, Europe) des territoires et leurs rôles ou attentes	Enumération des caractéristiques (situation géographique et juridique, facteurs de production, fonctions, système de production...) Comparer l'activité de son entreprise à celle d'entreprises du même secteur Enumération des partenaires d'une entreprise et de leurs fonctions principales, Repérage de partenaires professionnels et de partenaires territoriaux Situer l'activité de l'entreprise au sein d'une filière  Enumération des principaux acteurs d'un territoire Explicitation des compétences de ces organisations Identification des relations d'une entreprise avec ces acteurs Enumération des principales attentes de la population vis-à-vis d'une entreprise ou d'un secteur (emploi, environnement, qualité des prestations, sécurité sanitaire...)
242 : Rappeler les grandes caractéristiques de la politique sectorielle	Priorités fixées et soutiens accordés par la politique publique sectorielle du secteur concerné  Principales mesures de la politique publique appliquée aux entreprises du secteur considéré	Enumération des principaux objectifs de la politique publique sectorielle du secteur professionnel de l'option  Présentation simple d'une mesure de la politique considérée

### UCG 3

## OT : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

#### Préconisations :

L'objectif 31 sera évalué de préférence à partir de l'étude d'un cas concret qui aura fait l'objet d'une visite, d'un dossier de presse, d'un reportage...

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>OI 31 : Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles</b>		
311 : Caractériser l'écosystème dans lequel se déroule l'activité professionnelle	<p>Composantes du milieu dans lequel se déroule l'activité professionnelle (physique, biologique...)</p> <p>Notion d'écosystème (agrosystème, écosystème forestier, écosystème microbien...)</p> <p>Interactions entre les composantes de l'écosystème</p>	<p>Identification des éléments du système considéré</p> <p>Définition simple de la notion de d'écosystème Description simple des principes de l'écosystème (flux, transformations...)</p> <p>Identification du rôle écologique des végétaux pour les animaux (habitat, biodiversité, ressource) et des animaux pour les végétaux (pollinisateurs en particulier)</p>
312 : Citer les principaux impacts de l'activité professionnelle sur l'environnement physique et biologique à court, moyen et long termes	<p>Ressources naturelles (eau, biodiversité, sol, ressources énergétiques...) concernées</p> <p>Nature des impacts sur ces ressources : dégradation de leur qualité (bioaccumulation, dégradation de la biodiversité...) et/ou épuisement (érosion des sols, diminution des nappes...), introduction d'espèces envahissantes...</p>	<p>Enumération des ressources naturelles utilisées dans le contexte professionnel du secteur concerné</p> <p>Présentation des principaux types d'impacts environnementaux des pratiques professionnelles dans le secteur considéré</p>
313 : Identifier les principales pratiques respectueuses de l'environnement dans son secteur professionnel	<p>Principaux acteurs de l'environnement et leurs attentes</p> <p>Notion de durabilité et actions correspondantes : maîtrise de la ressource en eau, économies d'énergie, maintien de la biodiversité, gestion des effluents et des déchets...</p>	<p>Identification des principaux acteurs de l'environnement du secteur concerné</p> <p>Présentation de quelques exemples de pratiques professionnelles favorables à la durabilité des systèmes, mises en œuvre dans le secteur concerné</p>

<b>OI 32 : Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine</b>		
321 : Présenter la notion de risque dans son environnement professionnel	<p>Notion de risque</p> <p>Principales catégories de risques professionnels et de risques pour la santé des consommateurs ou des usagers</p>	<p>Définition simple de la notion de risque</p> <p>Enumération des principales catégories de risques rencontrés dans son secteur d'activité</p>
322 : Identifier les acteurs qui contribuent à la maîtrise des risques professionnels	<p>Cadre réglementaire de la prévention des risques</p> <p>Principaux acteurs de la prévention des risques professionnels</p>	<p>Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels</p> <p>Identification des principaux acteurs de la prévention des risques dans son entreprise et en dehors de l'entreprise</p>
323 : Identifier les principaux risques professionnels dans son secteur d'activité	<p>Principaux risques professionnels : risques liés à l'usage de produits toxiques ou d'équipements dangereux et risques liés aux caractéristiques du travail</p> <p>Notion de santé et sécurité au travail</p> <p>Prévention des risques</p> <p>Réglementation concernant l'utilisation de matériel et équipements</p>	<p>Identification des principales situations à risque dans son domaine d'activité (secteur et poste) et indication de mesures préventives mises en œuvre</p> <p>Présentation des mesures visant à prévenir accidents du travail et maladies professionnelles dans son secteur d'activité</p> <p>Enumération des habilitations obligatoires et des règles relatives à la conduite d'engins sur la route</p>
324 : Identifier les principales dispositions visant à garantir la santé des consommateurs et la qualité des produits	<p>Réglementation en matière d'hygiène</p> <p>Notion de qualité</p>	<p>Présentation des mesures préventives relatives à son secteur professionnel</p> <p>Distinction entre qualité du processus de production et qualité du produit (nutritive, organoleptique, sanitaire...)</p> <p>Enumération des principaux signes de qualité</p> <p>Illustration par des exemples dans son secteur d'activité</p>



## Unités capitalisables d'option

### UC O 1

#### OT : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

#### Prescriptions :

Les unités capitalisables d'option sont communes à toutes les spécialités du BPA Travaux des aménagements paysagers

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Ces attendus seront précisés par les centres de formation en fonction des écosystèmes locaux. Selon le cas, certains points sur lesquels peut porter l'évaluation peuvent s'avérer sans objet.

#### OI 11 : Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au végétal et au milieu

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>111 : Présenter des notions relatives aux végétaux et à leur développement</b>	Morphologie des végétaux  Etapes du développement  Cycles végétatifs et reproducteurs  Facteurs internes et externes de multiplication, de croissance et de développement : alimentation hydrominérale, photosynthèse, génétique, température, lumière, hormones  Notions d'écophysiologie : adaptations des végétaux	Enumération en utilisant du vocabulaire descriptif Description sommaire du système de circulation de la sève et de l'organisation interne de la feuille  Enoncé des caractéristiques des grands types de cycles (annuelles, bisannuelles, vivaces...)  Description simplifiée des mécanismes de multiplication et de sélection des genres, espèces et cultivars couramment utilisés en aménagement paysagers Description simplifiée du rôle de la photosynthèse, de la nutrition minérale, de l'évapotranspiration Enumération des facteurs de croissance et de développement du végétal  Présentation des végétaux spontanés, noms et principales caractéristiques et aptitudes (adaptation au gel, à la sécheresse, la salinité...)
<b>112 : Décrire les principales caractéristiques du milieu influant</b>	Effets du climat sur le végétal  Sols : texture, structure du sol, activité biologique, caractéristiques	Identification des effets du climat sur le développement et le fonctionnement du végétal Identification des accidents climatiques les plus fréquents dans la région  Description in situ des principales caractéristiques, composition, propriétés et

<b>sur la croissance des végétaux</b>	chimiques Causes et conséquences de l'érosion	comportement, d'un sol et présentation de leurs conséquences sur le développement de la plante spontanée Repérage dans une analyse de terre des caractéristiques principales du sol : fraction organique, fraction minérale, carences éventuelles... Enumération des principales causes d'érosion
---------------------------------------	--	---

<b>OI 12 : Mobiliser les connaissances techniques et réglementaires relatives aux végétaux utilisés en aménagement paysager</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>121 : Identifier les végétaux</b>	Reconnaissance des végétaux	Identification à leurs différents stades de développement, des genres, espèces et cultivars couramment utilisés en aménagement paysager
<b>122 : Présenter les interventions influant sur le développement des végétaux</b>	Techniques et rôles du travail du sol	Présentation des pratiques professionnelles visant à corriger les caractéristiques du sol Pour un chantier donné, description, rôle et calendrier des principales interventions mécanisées
	Techniques et rôle de l'arrosage	Pour un chantier donné, description, rôle et calendrier des principales interventions en arrosage Identification des symptômes d'un stress hydrique
	Principaux types d'engrais et d'amendements organiques et minéraux, caractéristiques et rôles	Identification des principaux engrais et amendements à partir de la lecture d'étiquettes Description de leurs rôles
	Techniques de fertilisation	Enumération des critères pris en compte dans le raisonnement de la fertilisation Présentation des risques liés à la fertilisation sur le végétal (excès, déséquilibres, lessivage, blocages...) et sur l'environnement (impact sur l'eau...) Pour l'entreprise support, présentation du mode de fertilisation pratiqué (nature des produits et techniques employées, réglementation) et situation des périodes d'apport. Indication des principales carences rencontrées
	Interventions sur le végétal : tailles	Enumération et présentation des caractéristiques et du rôle des différents types de taille pratiquées (formation, ornementale, fruitière)

<p><b>123 : Identifier les principaux ennemis des végétaux et les interventions pour limiter leur action</b></p>	<p>Principales maladies, ravageurs et adventices</p> <p>Moyens ou techniques de lutte : conventionnelle, raisonnée, gestion différenciée</p> <p>Principaux produits phytosanitaires utilisés en aménagement paysager modes d'utilisation et réglementation d'utilisation et de stockage</p> <p>Risques pour la faune auxiliaire, la biodiversité, l'environnement et la santé</p> <p>Techniques de maîtrise des adventices (désherbage chimique, manuel, mécanique, paillage) et d'entretien du sol</p>	<p>Description des principaux symptômes et des risques de dégâts</p> <p>Identification in situ des principaux ennemis et des dégâts</p> <p>Mise en évidence des facteurs favorisant ces problèmes</p> <p>Identification du produit (nature et destination) à partir de la lecture d'étiquettes</p> <p>Identification des éléments de la réglementation relatifs au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires</p> <p>Description des principaux moyens de lutte et des conséquences de leur utilisation pour la santé de l'utilisateur, du public et l'environnement</p> <p>Présentation, pour un chantier support, des méthodes de lutte contre les ennemis des cultures et des techniques de maîtrise des adventices</p>
--	---	--

## UCO 2

### OT 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

**Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 211, 212...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Ces attendus pourront être précisés par les centres de formation en fonction des caractéristiques locales. Selon le cas, certains points sur lesquels peut porter l'évaluation peuvent s'avérer sans objet.

#### OI 21 : Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels utilisés sur les chantiers de paysage

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>211 : Rappeler les principes de base des liens entre énergie et travail</b>	<p>Formes et transformations de l'énergie Notion de rendement énergétique</p> <p>Principes de fonctionnement des moteurs (essence, diesel, électrique)</p> <p>Notion de puissance</p> <p>Principes mécaniques de la transmission du travail</p>	<p>A l'aide d'un exemple de transformation énergétique pris sur site, explication de la notion de rendement</p> <p>Description à l'aide du vocabulaire technique des principes de fonctionnement d'un type de moteur</p> <p>Définition théorique</p> <p>Description à partir d'un schéma d'une technique utilisée pour économiser l'effort (poulie, levier...) ou pour transmettre un mouvement (cardans, chaînes) Exemple d'usage sur un chantier du paysage</p>
<b>212 : Rappeler les principes de fonctionnement des tracteurs et des engins automoteurs</b>	<p>Principaux organes des tracteurs et des engins automoteurs : mini-pelleteuse, mini-chargeur...</p> <p>Principaux systèmes de transmission Lubrifiants et carburants</p>	<p>Identification des principaux organes d'un type d'automoteur Description sommaire de ses fonctions Identification des différents organes d'un système de transmission mécanique (prise de force) et d'un système hydraulique (pompe, distributeur, vérin) Description sommaire des fonctions de ce système de transmission et des risques qu'il représente Description des notions de relevage, de contrôle d'effort et de position</p> <p>Énumération des caractéristiques des différents types de lubrifiants et de carburants et des risques pour la santé humaine et pour l'environnement</p>

**OI 22 : Mobiliser les connaissances techniques relatives aux engins, installations et matériaux utilisés sur les chantiers de paysage**

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<p><b>221 : Rappeler les principes de fonctionnement des différents engins et outils utilisés sur un chantier de paysage</b></p>	<p>Caractéristiques et fonctions des engins et outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de taille, d'élagage</li> <li>- de travail du sol</li> <li>- de semis (enherbement)</li> <li>- d'épandage</li> <li>- de tonte</li> <li>- de travaux de propreté</li> <li>- de pulvérisation</li> <li>- de préparation des sols</li> <li>- de transport...</li> </ul>	<p>Identification, pour un travail donné (travail du sol, travail de tonte, travaux de terrassement...), des différents types d'engins ou outils utilisés, de leur fonction et des risques qu'ils représentent</p> <p>Identification des différents éléments de réglage d'un outil donné et des incidences de ce réglage sur son fonctionnement et sur l'environnement (sol, végétal...)</p> <p>Présentation des principes d'équilibre des automoteurs (prévention des cabrages, renversement)</p> <p>Présentation des consignes de sécurité pour régler ou dépanner un matériel animé en sécurité</p>
<p><b>222 : Présenter les caractéristiques techniques des matériaux, des installations et matériels utilisés en construction paysagère</b></p>	<p>Matériaux de construction, stabilisation, enrochement (dallage, réseaux divers...)</p> <p>Installations et clôtures (mobiliers, claustras, arceaux...)</p> <p>Techniques de pose, de scellement, d'appareillement</p> <p>Matériaux d'arrosage : canalisations, asperseurs, programmeurs...</p> <p>Filtrations, vannes, électrovannes</p> <p>Matériels de plantation : paillage, tuteurs, haubans, protections...</p> <p>Outils non mécaniques</p>	<p>Pour un chantier donné, identification les différents types de matériaux et matériaux utilisés, préciser leurs caractéristiques et leurs techniques de mise en œuvre</p> <p>Justification des choix techniques</p>
<p><b>223 : Rappeler les risques et règles de sécurité liées à l'utilisation des engins et outils d'un chantier de paysage</b></p>	<p>Principaux risques professionnels liés à l'utilisation des engins et outils</p> <p>Gestes et postures de travail</p> <p>Règles de sécurité</p> <p>Législation et réglementation</p>	<p>Pour un type de matériel, indication des principales caractéristiques de conception et d'utilisation visant à préserver la sécurité des personnes ; indication des principes d'utilisation des équipements de travail correspondants</p> <p>Indication des obligations réglementaires auxquelles est soumis ce matériel</p>

<p><b>224 : Présenter les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement</b></p>	<p>Sécurité du travailleur et des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques</li> <li>- prévention</li> <li>- protections individuelles</li> <li>- protection du chantier</li> </ul> <p>Normes de sécurité des installations électriques et des réseaux divers</p> <p>Protection de l'environnement</p>	<p>Exposé des principes de la mise en sécurité du chantier</p> <p>Identification des situations à risque</p> <p>Connaissance des caractéristiques du document unique d'évaluation des risques professionnels et des modalités de son application dans l'emploi</p> <p>Explicitation des principales postures au travail et des solutions techniques permettant de réduire la pénibilité du travail</p> <p>Pour un matériel donné, indication des organes de sécurité faisant l'objet d'une réglementation</p> <p>Connaissance des différents systèmes d'alerte</p> <p>Pour un chantier donné, présentation des différents produits et matériaux utilisés en précisant leur innocuité ou leur toxicité et les conséquences pour l'environnement, la santé du consommateur et de l'utilisateur</p> <p>Présentation succincte des conséquences pour l'environnement du non respect de la réglementation sur le traitement des eaux usées</p> <p>Justification des méthodes utilisées sur un chantier de création donné</p>
--	---	---

## **Unités capitalisables de la spécialité**

### **Travaux de création et d'entretien**

#### **UCS 1 TCE**

**Objectif terminal : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager**

#### **UCS 2 TCE**

**Objectif terminal : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager**

#### **UCS 3 TCE**

**Objectif terminal : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité**

## UCS 1 TCE

### OT 1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

**OI 11 : Réaliser la tonte et l'entretien des gazons et surfaces enherbées**

**OI 12 : Réaliser la taille des végétaux**

**OI 13 : Assurer les soins aux végétaux**

**OI 14 : Réaliser l'entretien et la maintenance des surfaces non végétales et des installations**

#### **Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués (sauf cas particulier de l'objectif de régulation, cf. ci-dessous). La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Les attendus des objectifs de l'UC S 1 doivent être complétés et adaptés en fonction du contexte local.

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**

- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, non réalisée dans l'entreprise ou le service, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluation en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 114 – 125 – 134 et 144) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la deuxième colonne, adaptées au contexte local.

Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.



**OI 11 : Réaliser la tonte et l'entretien des gazons et surfaces enherbées**

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>111 : Préparer le chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser Choix et entretien du matériel Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Définition et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation
<b>112 : Réaliser la tonte et les interventions après la tonte</b>	Utilisation d'une tondeuse autoportée, autotractée, d'un rotofil  Interventions après la tonte (ratissage, défouillage, roulage enlèvement des déchets, finitions bords...)	Déroulement des opérations (durée, chronologie, respect des consignes et de la sécurité et de la technique utilisée...) Régularité de la coupe  Déroulement des opérations (durée, chronologie, respect des consignes et de la technique utilisée...) Utilisation des EPI Evacuation des déchets de tonte et nettoyage respectant les règles de traitement des déchets végétaux
<b>113 : Assurer l'entretien des surfaces enherbées</b>	Apport des amendements et fertilisants Veille sanitaire Désherbage sélectif avec un pulvérisateur à dos  Opérations complémentaires à la tonte : scarification, carottage, sablage...	Déroulement des opérations (durée, chronologie, respect des consignes et de la sécurité...) Connaissance des risques liés à l'application des produits Respect des doses et des produits Réalisation d'un compte rendu d'observation oral ou écrit selon la consigne  Déroulement des opérations (durée, chronologie, respect des techniques utilisées) Justification du travail effectué
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
<b>114 : réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Anomalie sur la parcelle : Zone mal enherbée asphyxiante, mouillère, maladie...	Repérage et interprétation de l'anomalie Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Réaction adaptée ou proposition d'une solution

<b>OI 12: Réaliser la taille des végétaux</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>121 : Préparer le chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser Choix et entretien du matériel Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Définition et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation
<b>122 : Réaliser une taille de haie</b>	Appréciation de l'aspect général de la haie Taille	Réalisation de la taille avec outils manuels, électriques, à moteur thermique Signalisation du chantier et respect strict des consignes de sécurité Utilisation des EPI Déroulement des opérations : dextérité, rythme, précision du geste, qualité de la réalisation du travail (esthétique, équilibre, homogénéité) dans le respect du végétal Réalisation du travail dans le respect des consignes et des principes de sécurité et d'économie de l'effort
<b>123 : Réaliser une taille d'arbre, d'arbuste, de plante grimpante</b>	Appréciation de la morphologie, de l'équilibre, de la vigueur de la plante Repérage des opérations de taille de l'année précédente Taille de formation et d'entretien Opérations complémentaires	<b>Pour au moins 2 végétaux dont obligatoirement le rosier :</b> Réalisation des travaux avec outil manuel Déroulement des opérations (dextérité, rythme, précision du geste, respect des techniques de taille et des règles de sécurité) Qualité de la réalisation du travail (esthétique, état des bois, équilibre) dans le respect du végétal Identification des choix de taille à effectuer sur les bois à conserver et les bois à éliminer Justification des choix de coupe effectués Justification de l'importance de la taille sur la pérennité du végétal
<b>124 : Terminer le chantier</b>	Rangement des outils et matériels Nettoyage, enlèvement des déchets végétaux Relevé d'informations	Nettoyage et vérification de l'état général du matériel, entretien Rangement dans le respect des emplacements Traitement des déchets végétaux selon destination Enregistrement des travaux sur la fiche de suivi de chantier. Explication du rôle de ces enregistrements.
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>125 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Végétal à restructurer (accident climatique ou mécanique, abandon, changement de forme, accident phytosanitaire particulièrement grave...)	Repérage des éléments à rééquilibrer Compte rendu précis de l'observation effectuée au responsable Réaction : signalement ou intervention (réalisation de la taille de restructuration) selon le cas. Réalisation des opérations en sécurité et en justifiant les choix opérés

<b>OI 13 : Assurer les soins aux végétaux</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>131 : Préparer le chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser Choix et entretien du matériel Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Définition et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation
<b>132 Effectuer les interventions</b>	Apports d'amendements et fertilisants  Traitement phytosanitaire : - réglage du pulvérisateur - préparation de la bouillie - application  Arrosage ponctuel	Préparation des intrants à utiliser en fonction des dosages indiqués Précision des quantités à apporter sur le chantier Déroulement des opérations respectant les consignes, la chronologie des opérations, et la technique d'application  Identification des ravageurs, parasites et de leur stade de développement et justification du traitement à réaliser Préparation des outils et/ou matériels et équipements Vérification du fonctionnement du pulvérisateur et étalonnage Déroulement des opérations respectant les consignes, la chronologie des opérations, les règles d'hygiène et de sécurité pour les personnes manipulant les produits toxiques et les règles concernant la protection de l'environnement ou d'éventuels cahiers des charges Respect des doses et des produits, qualité du mélange Justification du réglage effectué Utilisation des EPI Rinçage, nettoyage et rangement du pulvérisateur respectant les règles environnementales  Justification de l'apport d'eau effectué
<b>133 : Terminer le chantier</b>	Rangement des outils et matériels Rangement des intrants non utilisés Relevé d'informations	Nettoyage et vérification de l'état général du matériel, entretien Rangement dans le respect des emplacements Enregistrement des travaux sur la fiche de suivi de chantier. Explication du rôle de ces enregistrements
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il diagnostique la situation concernée</li> <li>- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</li> <li>- qu'il explique et justifie son intervention</li> </ul>		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>134 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Problème phytosanitaire (attaque de parasites, dépérissement, stress hydrique...)	Repérage et interprétation de l'anomalie Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition justifiée ou intervention selon le cas

<b>OI 14 : Réaliser l'entretien des surfaces non végétales et la maintenance des installations</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>141 : Préparer le chantier</b>	<p>Prise de connaissance des interventions à réaliser</p> <p>Choix et entretien du matériel</p> <p>Prise en compte des aspects liés à la sécurité</p>	<p>Définition et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires</p> <p>Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils</p> <p>Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés</p> <p>Signalisation du chantier suivant les règles de sécurité et de circulation</p>
<b>142 : Réaliser le l'entretien des installations (hors arrosage) et surfaces non végétalisées</b>	<p>Appréciation de l'état des matériaux</p> <p>Nettoyage des allées, murets...</p> <p>Appréciation de l'état des éléments dégradés</p> <p>Réalisation de la réparation : changement, dépose, scellement...</p>	<p>Déroulement des opérations (durée, chronologie, respect des consignes, de la sécurité, choix techniques...)</p> <p>Utilisation des EPI</p> <p>Respect strict des doses et des produits le cas échéant</p> <p>Evacuation des déchets</p> <p>Déroulement des opérations (durée, chronologie, choix technique respect des consignes et de la sécurité...)</p>
<b>143 : Assurer la maintenance du réseau d'arrosage</b>	<p>Réalisation des opérations en début de saison : vérification du système de programmation des fuites, vannes, électrovannes, purges automatiques</p> <p>Réalisation de toutes les opérations en cours de saison : nettoyage, réglage, programmation</p> <p>Réalisation des opérations d'hivernage</p>	<p>Identification des éléments à contrôler et justification des interventions à réaliser</p> <p>Contrôle des matériels et mise en route de l'installation conformément aux règles</p> <p>Réalisation des interventions respectant les caractéristiques des matériels et les consignes (programmation adaptée aux besoins...)</p> <p>Réalisation de la mise hors gel de l'installation selon prescriptions</p>
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il diagnostique la situation concernée</li> <li>- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</li> <li>- qu'il explique et justifie son intervention</li> </ul>		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Attendus</b>
<b>144 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	<p>Débit irrégulier sur un réseau, pousse irrégulière dans une zone fertilisée.</p> <p>Panne, vandalisme</p>	<p>Repérage et identification du problème</p> <p>Compte rendu précis de l'observation effectuée au responsable</p> <p>Proposition justifiée ou intervention selon le cas</p>

## UCS 2 TCE

### OT 2 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

**OI 21 : Réaliser la mise en place des végétaux**

**OI 22 : Réaliser la pose des éléments inertes**

**OI 23 : Participer à l'installation d'un réseau d'arrosage**

**Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués (sauf cas particulier de l'objectif de régulation, cf. ci-dessous). La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Les attendus des objectifs de L'UC S 2 doivent être complétés et adaptés en fonction du contexte local.

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**
- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, non réalisée dans l'entreprise ou le service, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluation en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 216, 224 et 233) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Evaluation de l'objectif 23 : l'ouverture des tranchées étant évaluée dans l'UCS3, seule la capacité à installer le matériel sera évaluée dans cet objectif (une situation d'évaluation globale est toutefois souhaitable).

<b>OI 21 : Réaliser la mise en place des végétaux</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>211 : Préparer le chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser et des préconisations ou consignes Choix et entretien du matériel Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Sélection et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation
<b>212 : Préparer le terrain et le sol</b>	Utilisation des outils nécessaires au nettoyage de la parcelle Utilisation des outils de travail du sol Désherbage	Réalisation des travaux (durée, chronologie, respect des consignes...) Réalisation du travail en utilisant outils et techniques dans le respect des consignes et des principes de sécurité et d'économie de l'effort Utilisation des EPI Respect des règles environnementales (élimination des déchets, paillages plastiques en particulier dosages, conditions climatiques favorables) Respect strict des modalités de désherbage et de la zone d'intervention
<b>213 : Réaliser une implantation de gazon</b>	Prise de connaissance du plan ou du croquis, de la composition de la semence Apports d'amendements et fertilisants Engazonnement par différentes techniques : semis manuel, semis mécanique, pose par plaques Arrosage	<b>Dans le cas de l'engazonnement, chacune des trois techniques devra faire l'objet d'une évaluation distincte</b> Réalisation des travaux (durée, chronologie, respect des consignes...) en utilisant outils et techniques dans le respect des prescriptions et des principes de sécurité et d'économie de l'effort Justification des techniques mises en œuvre et incidence sur le résultat
<b>214 : Planter une haie, un arbre ou un arbuste</b>	Prise de connaissance du plan, croquis, liste des végétaux Plantation manuelle en pleine terre Fertilisation, amendement Arrosage, plombage  Pose des tuteurs, des protections, du paillage, aubanage...	Contrôle de la qualité et de l'identification des plants. Réalisation des travaux (durée, chronologie, respect des consignes...) en utilisant outils et techniques dans le respect des prescriptions et des principes de sécurité et d'économie de l'effort Qualité de la réalisation du travail (esthétique, équilibre) respectant le végétal  Pose des matériels dans le respect des prescriptions techniques et du végétal Justification des choix de l'espèce et des techniques utilisées pour un chantier

<b>215 : Réaliser un massif</b>	Prise de connaissance du plan, croquis, liste des végétaux Préparation des plants Préparation de la zone de replantation : fertilisation, amendement... Mise en place en sol ou mise en place en plaque Arrosage	Contrôle de la qualité des plants Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect l'ordre des interventions et des travaux Plantation respectant le tracé et le plan de plantation Qualité de la réalisation du travail (esthétique, équilibre) respectant le végétal Pour un massif donné, justification du choix des végétaux utilisés en fonction du contexte
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>216 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Fourniture de commande non conforme	Vérification de la commande : nombre, qualité sanitaire, espèce, caractéristiques... Repérage des signes Signalement au responsable Intervention adaptée au cas

<b>OI 22 : Réaliser la pose des éléments inertes</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>221 : Préparer le chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser et des préconisations ou consignes Choix et entretien du matériel Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Sélection et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation
<b>222 : Poser des éléments inertes (dallage, bordures...)</b>	Traçage, piquetage Préparation du fond de forme  Préparation d'un mortier, d'un béton Pose, assemblage	Implantation respectant les métrés, niveaux, planéité, pente  Respect des proportions, des doses et des règles de l'art Réalisation d'un dallage dans le respect du tracé et des préconisations du fabricant Qualité de la finition Pose des bordures respectant le tracé Réalisation de gestes techniques adaptés aux efforts à fournir et dans le respect des règles de sécurité Respect de l'ordre des interventions et des travaux Pour un chantier, justification du choix des matériaux utilisés en fonction du contexte Nettoyage du chantier et évacuation des déchets
<b>223 : Réaliser une allée</b>	Traçage, piquetage Préparation du fond de forme Mise en place du revêtement Utilisation d'un engin de compactage	Réalisation du travail dans le respect des règles de sécurité, des prescriptions techniques et des contraintes liées à l'assainissement Qualité de la réalisation : planéité et homogénéité Qualité de la finition Nettoyage du chantier
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>224 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Fourniture de commande non conforme	Vérification de la commande : nombre, aspect, références, caractéristiques... Repérage des signes de non conformité Communication au responsable Intervention adaptée au cas



<b>OI 23 : Participer à l'installation d'un réseau d'arrosage</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>231 : Préparer le chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser et des préconisations ou consignes Choix et entretien du matériel Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Sélection et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation
<b>232 : Installer le réseau</b>	Traçage, piquetage  Pose des réseaux d'alimentation et de distribution Raccordement	Prise en compte du plan et des consignes Piquetage selon le plan ou indications fournis  Respect des réseaux et éléments inertes Mise en place des matériels (canalisations, asperseurs et accessoires) dans le respect des règles de sécurité et des prescriptions techniques Fonctionnalité de l'installation respectant les secteurs d'arrosage Vérification de la conformité du fonctionnement des électrovannes, programmeurs Qualité de la finition Justification technique des caractéristiques de l'installation Nettoyage du chantier
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il diagnostique la situation concernée</li> <li>- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</li> <li>- qu'il explique et justifie son intervention</li> </ul>		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>233 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Zone d'intervention non conforme au prévisionnel en matériel, au sol, au plan	Adaptation des tracés Repérage des éléments modifiés Signalement au responsable Intervention adaptée au cas

## UCS 3 TCE

### OT 3 : Utiliser les engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

**OI 31 : Conduire en sécurité le tracteur et ses outils**

**OI 32 : Réaliser des travaux de terrassement**

**OI 33 : Effectuer l'entretien courant des matériels roulants**

#### **Prescriptions :**

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués (sauf cas particulier de l'objectif de régulation, cf. ci-dessous). La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Les attendus des objectifs de L'UC S 3 doivent être complétés et adaptés en fonction du contexte local.

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**
- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluation en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 313, 324 et 334) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

<b>OI 31 : Conduire en sécurité le tracteur<sup>6</sup> et ses outils</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>311 : Mettre en route le matériel</b>	Vérification du matériel avant la mise en route Mise en route	Analyse du tableau de bord et des pictogrammes Vérifications de sécurité avant démarrage : réalisation des contrôles visuels et de l'attelage Respect de la chronologie des gestes
<b>312 : Conduire sur le chantier en sécurité</b>	Accès au chantier par la route  Manœuvres sur le chantier Initiation à la conduite en terrain accidenté (pente, dévers...)	Conduite respectant les règles de conduite et de sécurité, le code de la route  Conduite respectant les règles de conduite et de sécurité et adaptée aux caractéristiques du terrain Réalisation des différentes manœuvres en autonomie en veillant à l'équilibre du tracteur
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>qu'il diagnostique la situation concernée</i></li> <li>- <i>qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</i></li> <li>- <i>qu'il explique et justifie son intervention</i></li> </ul>		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>313 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Conduite en situation dégradée (pluie modifiant la portance...)	Repérage et interprétation des signes visibles pour adaptation de la conduite Appréciation de la situation en justifiant la nature des risques encourus Déplacements et gestes préservant sa sécurité, celle des autres personnels présents sur le chantier, l'intégrité du matériel et le végétal

<sup>6</sup> Ou engin léger automoteur

<b>OI 32 : Réaliser des travaux de terrassement</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>321 : Organiser son chantier</b>	Prise de connaissance des interventions à réaliser et des préconisations ou consignes. Choix et entretien du matériel Appréciation des risques d'utilisation du matériel en fonction de la nature et de l'état du sol et/ou de la végétation Prise en compte des aspects liés à la sécurité	Sélection et préparation du matériel, des fournitures et des EPI nécessaires Vérification des éléments de sécurité et du fonctionnement des outils Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation en place, gel, rivière, obstacles...) et des risques associés Signalisation du chantier conformément aux règles de sécurité et de circulation Justification de l'organisation du travail adoptée pour réaliser l'activité
<b>322 : Réaliser une tranchée ou terrassement</b>	Utilisation de l'engin	Conduite du matériel dans le respect de la sécurité des personnes et du végétal et des risques d'éboulement Déroulement des opérations (dextérité, rythme, respect des consignes, des tracés...) respectant les réseaux et éléments inertes Réalisation du travail en coordination avec les personnes qui travaillent dans le périmètre d'évolution de l'engin Qualité de la réalisation du travail (profondeur, réglage) et qualité de la finition Communication (par écrit ou oralement) des éventuels aléas et obstacles rencontrés Nettoyage du chantier
<b>323 : Ranger le matériel</b>	Réalisation du nettoyage et de l'entretien du matériel	Rangement et propreté des matériels et des locaux Graissage et préparation de l'appareil Utilisation des consommables
<p><i>Dans une des deux situations décrites ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il diagnostique la situation concernée</li> <li>- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</li> <li>- qu'il explique et justifie son intervention</li> </ul>		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>324 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Réseau non identifié sur le plan transmis	Identification du réseau et signalement rapide au responsable Adaptation de la réaction au dysfonctionnement constaté, rapidité de l'intervention Evaluation des conséquences Proposition d'une solution de secours
	Conduite en situation dégradée	Repérage et interprétation des signes de dégradation pour adaptation de la conduite Appréciation de la situation en justifiant la nature des risques encourus Déplacements adaptés en préservant sa sécurité, l'intégrité du matériel et le végétal

<b>OI 33 : Effectuer l'entretien courant des matériels roulants</b>		
<b>Objectifs à évaluer</b>	<b>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</b>	<b>Attendus</b>
<b>331 : Organiser son activité</b>	Planification des différentes opérations	Organisation du poste de travail Elaboration d'un planning d'entretien Gestion du temps équilibrée entre entretien du matériel et autres activités Enregistrement des opérations dans un carnet d'entretien
<b>332 : Réaliser les opérations d'entretien des matériels roulants</b>	Réalisation des opérations d'entretien courant de l'engin - contrôle des niveaux, des pressions, des dispositifs d'éclairage et de signalisation - vidanges - remplacement des filtres - entretien batterie - changement de roue Contrôle de l'efficacité des outils et des matériels	Réalisation du travail dans le respect des indications du constructeur et des consignes et des règles de sécurité Cohérence de la méthode d'intervention Contrôle du résultat des opérations et vérification du fonctionnement de l'engin Enregistrement de chaque intervention sur le carnet d'entretien ou le support adéquat Nettoyage et rangement du tracteur et des matériels
<b>333 : Ranger l'atelier</b>	Nettoyage et rangement du local, du matériel et des fournitures	Rangement et nettoyage des outils et de l'espace Respect de la réglementation de stockage des fluides et du traitement des fluides usagés Conditionnement et rangement des fournitures inutilisées dans le respect de la réglementation
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il diagnostique la situation concernée</li> <li>- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</li> <li>- qu'il explique et justifie son intervention</li> </ul>		
<b>Objectif à évaluer</b>	<b>Description de la situation</b>	<b>Attendus</b>
<b>334 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation</b>	Incident de fonctionnement : panne, casse...	Repérage et interprétation des signes de l'incident de fonctionnement, information du responsable Intervention dans le respect des règles de sécurité ou proposition d'intervention (intervention auprès d'un spécialiste si nécessaire) Participation au diagnostic de panne

## Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

### BPA Travaux des aménagements paysagers spécialité Travaux de création et d'entretien

UCARE 1 : OT : Mettre en œuvre ou Réaliser .... à compléter		
<b>Prescriptions</b> L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous. L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail : - en entreprise (de stage, d'apprentissage) - en atelier pédagogique. Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>Objectifs de réalisation</b>		
<i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
<b>Objectif de régulation (Réagir à une situation qui nécessite une régulation)</b>		

## Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

### BPA Travaux des aménagements paysagers spécialité Travaux de création et d'entretien

UCARE 2 :		
OT : Mettre en œuvre ou Réaliser .... à compléter		
<p><b>Prescriptions</b></p> <p>L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.</p> <p>L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en entreprise (de stage, d'apprentissage)</li> <li>- en atelier pédagogique.</li> </ul> <p>Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.</p>		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
<b>Objectifs de réalisation</b>		
<p><i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il diagnostique la situation concernée</li> <li>- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</li> <li>- qu'il explique et justifie son intervention</li> </ul>		
<b>Objectif de régulation (réagir à une situation qui nécessite une régulation)</b>		